

BANDES HERNIAIRES
ajustées et réparées

OSCAR
LANDRY

Pharmacien

457, NOTRE-DAME,
JOLIETTE

L'ACTION POPULAIRE

Valois abbé O.
Directeur

FILMS — FILMS
développement et
impressions,
service de 12 hrs

Pharmacie
Gadoury

Oct. Gadoury, prop.

419, rue NOTRE-DAME
Voisin du Bureau de Poste

VOLUME XXXIII — No 40

JOLIETTE, JEUDI LE 8 NOVEMBRE 1945

TROIS SOUS LE NUMERO

Joliette parmi les premiers comtés de la province

L'OBJECTIF DE \$1,250,000. EST LARGEMENT DÉPASSE — NOUVEL OBJECTIF DE \$2,000,000. — LES PAROISSES DU COMTE A L'HONNEUR
Ste-Marcelline souscrit 490% de son objectif

Les souscriptions en faveur de l'Emprunt de la Victoire se multiplient au delà des espérances des organisateurs du comité des finances de guerre. L'objectif de \$1,250,000 est dépassé depuis plusieurs jours et l'on vise actuellement à atteindre \$2,000,000. Le comté de Joliette est en troisième position dans la province.

Voici la liste des résultats obtenus:
Joliette (comté) \$ 850,000 148%
Joliette (ville) \$ 735,000 105%

Industries :
Acme Glove 12,050. 129%
La Cie de Papeterie 35,900. 330%
Howard Smith 27,750. 107%
The Barrett Co. 10,150. 108%

Harnois & Fils 8,200. 114%
Joliette Steel 26,150. 126%
Standard Lime 17,500. 128%
S. Vessot 29,400. 125%
Yellin & Goldman 9,550. 103%
Lamont Alloy 23,000. 309%
Regent Store 2,250. 300%
Fernhill Ltd 6,050. 117%
Shawinigan W. & P. 11,250. 101%

La campagne :
Ste-Marcelline 491%
Ste-Emilie de l'Energie 241%
St-Jean de Matha 239%
Ste-Mélanie 234%
St-Paul 231%
St-Ambroise 229%
St-Alphonse 205%

St-Cléophas 200%
Ste-Elisabeth 196%
St-Charles Borromée 196%
St-Félix de Valois 155%
Ste-Béatrix 150%
Lourdes 147%
St-Côme 137%
Crabtree Mills 109%
St-Thomas 100%

Générosité de la Howard Smith Paper

Par décision de M. Kay Crabtree, les employés de la Howard Smith Paper Mills qui ont souscrit au 9ème Emprunt n'auront pas à payer l'intérêt sur les obligations achetées à tempérament, la compagnie les paiera elle-même. De cette façon les employés recevront, quand ils auront fini de les solder, des obligations qui auront porté intérêt comme si la souscription avait été faite au comptant.

M. H. MAJEAU A QUEBEC

M. Henri Majeau, maire de Saint-Charles Borromée et préfet du comté de Joliette, est parti hier — le 7 — pour Québec, délégué au Congrès des préfets de comtés et des maires de municipalités qui doit se tenir au Château Frontenac.

Le Secrétariat de l'Action catholique

TRANSPORTE A 432, NOTRE-DAME
TEL.: 1439

A partir du samedi 10 novembre, le Secrétariat de l'Action catholique et le Guide de Joliette auront leurs locaux dans l'édifice Steinberg, au-dessus de la Commission des Prix, 432 Notre-Dame, Joliette.

Les jeunes, garçons et filles, de la campagne, les adultes et apôtres d'Action catholique, sont invités à venir y attendre leur autobus ou leur charretier. Ils y trouveront bon accueil, des revues et des livres mis gratuitement à leur disposition pour leur temps d'attente.

On est prié de noter que les Jacistes y auront aussi leur local et le Directeur de l'Action catholique, son bureau régulier les jours de semaine.

Le numéro de téléphone est 1439.
Le Secrétariat d'A. C.

\$25,000

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons en effet que la somme de \$25,000.00 a été souscrite au Syndicat d'Initiative Industriel de Joliette. Voici les noms des citoyens qui ensemble ont souscrit cette somme: MM. J.-H. Sansregret, Zénon Bellet, J.-E. Champagne, Louis Desrochers, Gustave Guertin, Robert Marion, Champlain Lépine, G.-E. Laporte, Jos. Lafortune, J.-R. Lasalle, Oscar Landry, W. Loisel, J.-B. Fontaine, L.-A. Fontaine, C.-B. Marcotte, Raoul Charette, Adrien Ducharme, Jos. Astaphan, Ant. Lanoie, Jean Fontaine. L'objectif est de \$100,000.00. Souscrivons donc au Syndicat d'Initiative et que ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de souscrire le fassent au plus tôt.

Comm.

NOTES D'UN VISIONNAIRE

■ Les Canadiens enfoncent le plafond du 9e Emprunt. Joliette tente de défoncer le premier plafond et d'enfoncer celui du second.

■ Quand une maison est construite elle se remplit immédiatement. Quand un logis se vide un autre se remplit. Quand un logis se remplit ce n'est pas toujours qu'un autre s'est vidé. Ainsi de suite depuis six ans.

■ C'est pour cela que les logis sont rares.

■ Projet à soumettre au gouvernement. Le 1er mai prochain, bail pas bail, tout le monde dans la rue avec ménage au complet. Puis des officiers — anglais, car la langue française est officielle au Canada — présideront à la réintégration dans les logis, alors tous libres. Qui sait, s'il ne restera pas une couple de logis de libres dans chaque rue.

■ A moins qu'il n'arrive ce qui arrive quand bébé vide toute la boîte. Elle est ensuite trop petite pour tout y mettre ce qui y était. Le contenant n'a pourtant pas changé ni le contenu.

■ Mais, si après l'expérience, il manque quelques logis, ce sera comme en l'an 1945.

■ Il faudrait aussi rationner l'espace. En rationnant la viande le gouvernement y parvient un peu, mais n'y a-t-il pas des personnes qui prennent beaucoup trop d'espace pour leurs dimensions ?

■ Le gouvernement pourrait employer le pied cube au lieu du pied court comme il a fait parfois. Tant de pieds cubes d'espace pour tant de livres pesant en corps.

■ Pour l'esprit, la crise du logement ne se fait point encore sentir. Ce qui n'empêche de remarquer quelques boîtes vides et nombre de taudis dans le genre.

■ N'insistons pas. Qui trop s'évertue sous ce rapport s'expose à démentager. La loi existait avant celles dont se plaignent les propriétaires.
Le POINTEUR.

Renseignements importants pour "l'heure Joliette" à CJSO, Sorel

DIMANCHE, LE 11 NOVEMBRE, DE 4 H. 30 A 5 H. 30 P. M.

■ Le départ :—

Il est fixé à 1 h. 30 p.m., exactement. Les quatre autobus seront au Terminus des Autobus Desmarais, rue Notre-Dame, avant l'heure fixée pour ne pas retarder l'organisation. Tous les automobilistes sont priés de se rapporter au Terminus des Autobus afin de recevoir les instructions nécessaires. Photo du groupe. Arrivée à Berthierville avant 3 hrs p.m. pour la traversée à Sorel.

■ Le prix du billet :—

La direction de la Chambre a fixé le prix du billet à 50c. aller et retour, dans le but seulement de défrayer les dépenses. M. Alfred Desmarais fournit ses autobus gratuitement. Les places d'autobus sont limitées à 160 en tout.

■ La préférence aux membres :—

Les membres de la Chambre auront la préférence pour obtenir un ou deux billets d'autobus. Ils pourront se pro-

curer leurs billets au Terminus des Autobus Desmarais, rue Notre-Dame, jusqu'à samedi soir seulement. La carte de membre sera exigée pour obtenir ces billets. Dimanche les billets seront vendus aux premiers arrivés. Le nombre est limité et l'organisation tient à ce que personne ne voyage debout dans les autobus.

■ Visite du poste CJSO à Sorel :—

Jusqu'à 4 hrs p. m., on pourra visiter le poste par groupe de 25 personnes au plus. C'est un très beau poste. Il est des plus modernes et très intéressant à visiter.

■ Cartes d'admission au Théâtre Sorel :—

Comme le programme cinématographique du théâtre sera suspendu pour transmettre le programme de "L'HEURE JOLIETTE", personne ne sera admis sans avoir sa carte spéciale. On devra la réclamer avant le départ de Joliette au Terminus des Autobus

Desmarais. Il est donc très important que TOUS se rendent à l'endroit du départ pour ainsi se conformer à cette règle établie par la direction du Théâtre Sorel. Pas de CARTE, pas d'ADMISSION au programme qui sera radiodiffusé de la scène du théâtre.

■ Souper et retour à Joliette :—

Des arrangements ont été pris pour le souper à Sorel pour un prix raisonnable. Des instructions et l'endroit du repas seront donnés après l'émission ainsi que les heures du retour à Joliette.

■ Bienvenue à tous :—

Tous les citoyens de Joliette et des environs sont invités à se joindre à notre Chambre de Commerce Junior locale à cette occasion. Des invitations spéciales ont été adressées aux autorités municipales, aux Chevaliers de Colomb, au Club des Jeunes Gens d'Affaires ainsi qu'aux Chambres de Commerce environnantes.

TOUS A SOREL DIMANCHE.

Le Syndicat d'Initiative Industriel est fondé

POUR GARDER A JOLIETTE NOS INDUSTRIES ET EN AMENER D'AUTRES —
DEJA LA SOMME DE \$5,200. EST SOUSCRITE PARMI LES
MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Mercredi soir, le 21 octobre dernier un groupe de plus de 150 citoyens de notre cité se réunissaient à la salle du Marché pour y discuter la formation d'un syndicat d'initiative industriel.

Cette assemblée fut présidée par Me Georges Sylvestre, président de la Chambre de Commerce Junior de Joliette. Cette association avait déjà lancé l'idée de ce syndicat, mais le véritable instigateur en est le Dr G.-E. Laporte, échevin de notre cité.

C'est en effet le Dr G.-E. Laporte qui provoqua cette réunion de nos citoyens de Joliette et qui leur expliqua le but de ce syndicat d'initiative

industriel. "Garder à Joliette les industries qui y sont déjà et en amener d'autres, tel est le rôle que doit jouer cet organisme, nous disait au cours de son allocution, le Dr Laporte". Puis il fit remarquer à l'assemblée qu'un syndicat comme celui que nous projetons de fonder existe dans plusieurs autres villes et il réussit pleinement. Et pour ne citer que quelques villes, mentionnons Granby, Victoriaville, Drummondville et d'autres encore qui ont été dotées de magnifiques industries grâce au travail efficace de ce syndicat.

Plusieurs citoyens de notre cité approuvèrent ce projet et se déclarèrent

prêts à souscrire de l'argent à ce syndicat, confiants dans le succès de cet organisme si chacun y apporte sa quote-part de travail et de deniers.

L'on procéda ensuite à l'élection d'un comité de direction provisoire. Furent choisis pour siéger à ce comité: MM. Louis Desrochers, J.-R. Lasalle, Oscar Landry, Joseph Lafortune, G.-E. Laporte et Champlain Lépine. M. Jean Fontaine fut choisi comme secrétaire-trésorier. Tous acceptèrent leur charge et se déclarèrent prêts à faire tout leur possible pour assurer le succès de ce syndicat.

Vendredi dernier, le 2 novembre lors de la première réunion du comité de direction, le Dr G.-E. Laporte fut choisi à l'unanimité comme président du nouveau syndicat.

Un magnifique début au Séminaire

Les Disciples de Massenet, sous la direction de M. Charles Goulet, ont donné lundi soir, la première soirée sous les auspices des Amis du Séminaire. Ce chœur est venu à Joliette précédé d'une grande renommée et

il n'a pas déçu le bel auditoire qui remplissait la salle pour l'entendre. Dans un programme varié, fait de pièces choisies, dont tout un groupe avait pour auteur un éminent canadien-français, M. Lionel Daunais, ce chœur se fit admirer de tous et M.

(à suivre la dernière page)

L'hon. A. Barrette est de retour

L'honorable Antonio Barrette, ministre provincial du Travail est arrivé vendredi dernier, le 2 novembre d'un voyage de plusieurs semaines en Europe. Notre distingué concitoyen est revenu sur un avion qui a atterri à Dorval et qui était parti d'Irlande. Au cours de son voyage, M. Barrette, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a visité Londres, Paris, Bruxelles, Rome. Il eut la faveur d'une audience privée du Saint Père, et rencontra plusieurs personnalités religieuses et civiles italiennes. Ainsi, il eut des conférences avec les représentants du monde du Travail à Rome. Il en fut de même en France, en Belgique et en Grande-Bretagne. Nous avons eu le

plaisir de rencontrer M. Barrette, lundi, mais nous ne pouvions, à cause de l'heure causer longtemps. Les quelques minutes qu'il nous donna suffirent à nous prouver que M. Barrette a fait un voyage très intéressant, un voyage que sa culture personnelle lui faisait désirer depuis longtemps, un voyage dont profiteront par la belle publicité faite au cours de conférences ou de conversations, la province de Québec et la race canadienne-française elle-même.

INITIATION MUSICALE

DATE: le dimanche, 11 novembre.
LOCAL: Couvent de la Congrégation.
HEURE: 4 heures.

SUJET: Projection de films musicaux; L'orchestre et les familles d'instruments; Le Coin des enfants de Debussy; Valse brillante de Chopin; Malaguena d'Albeniz; Ave Maria de Schubert.

ENTREE: gratuite.

Le professeur:
Père E. Marion, c.s.v.

Assises synodales

En vertu du décret portant l'indication du premier synode de Joliette, les assises synodales, remises en octobre dernier à une date ultérieure, sont fixées au 21, 22 et 23 novembre courant.

† JOSEPH-ARTHUR,
évêque de Joliette.

6 novembre 1945.

Programme de l'heure Joliette à CJSO, Sorel

DIMANCHE, 11 NOVEMBRE, DE 4 H. 30 A 5 H. 30 P. M.

Dimanche dernier, une délégation de notre Chambre de Commerce Junior locale allait au poste CJSO à Sorel afin de mettre à point les derniers détails de cette émission radiophonique. Nos représentants étaient: MM. Hervé Rainville, premier vice-président; Albert Lajoie, 2ème vice-président; Alfred Beaudry, conseiller juriste; Raymond Paquin, un des directeurs; M. Georges Sylvestre, le président, n'a pu se rendre à Sorel à cause d'un engagement important et antérieur. Nos dirigeants ont également rencontré la direction de la Chambre de Commerce des Jeunes de Sorel au Club Nautique de l'endroit. Les Sorelois ont promis leur entier concours dans le but de faire un succès de cette visite de "BONNE ENTENTE".

Voici donc le programme qui sera radiodiffusé de la scène du Théâtre Sorel, d'une capacité de 1,200 personnes assises. La direction compte sur tous les amis de Joliette pour cette visite.

PROGRAMME

Direction : M. Paul Courteau.

- Ouverture du programme par l'Annonceur du Poste
- BIENVENUE aux artistes et aux visiteurs de Joliette
M. Paul-A. Pélouin, président de la Chambre de Commerce de Sorel.
- A) CHANSON PROVENÇALE
B) BERCEUSE (chanson nègre)
Mme Joseph Lafortune, soprano. — Au piano: Mlle Denyse Courteau.
- PRELUDE EN LA MINEUR
Mlle Marthe Fontaine, pianiste.
- Cordial MERCI à nos amis de Sorel
Me Georges Sylvestre, président de la Ch. de Comm. Junior de Joliette.
- A) SERENADE DE DON JUAN
B) SI TU LE VEUX
M. Roland Leblanc, ténor. — Au piano: Mlle Denyse Courteau.
- CONTEMPLATION
Mme Jos. Desormeaux.
Avec obligato de violon, par M. Armand Asselin
Au piano: Mlle Berthe Lapalme.
- "FANTAISIE SUR JOLIETTE"
Me Camille Bonin, secrétaire-trésorier de la Cité de Joliette.
- A) AU CLAIR DE LA LUNE
B) SI VOUS L'AVIEZ COMPRIS
Me Alfred Beaudry, baryton. — Au piano: Mlle Berthe Lapalme.
- MANON QUE FAIS-TU DE LA VIE?
Mme Alfred Tessier, mezzo-soprano. — Au piano: Mlle Berthe Lapalme.
- LE TRIO DU DUEL — de Faust
MM. Roland Leblanc, (Faust); Yoland Guérard, (Méphisto); Paul Courteau, (Valentin).
Au piano: Mlle Denyse Courteau.
- IL ETAIT UNE GRANDE PRINCESSE
(Extrait de la Fille du Tambour Major)
Duo par Mme Alfred Tessier et M. Paul Courteau.
Au piano: Mlle Denyse Courteau.
- A) L'HYMNE AU SOLEIL
B) L'AIR D'ALEXANDRIE
M. Lucien Dugas, baryton. — Au piano: Mlle Lefort.
Enregistrement sur disque C B F.
- LES SOIREES DE QUEBEC
Trio par MM. Roland Leblanc, ténor; Paul Courteau, 2e ténor, Yoland Guérard, basse. — Au piano: Mlle Lenyse Courteau.
- LE VER LUISANT
Chanté en chœur par tous les artistes au programme.

On pourra lire dans une autre colonne des renseignements très importants pour tous ceux qui viendront à Sorel dimanche après-midi. Les personnes aux écoutes à Joliette, pourront pendant ce temps, syntoniser CJSO SOREL — 1400 kilocycles et passer une heure agréable avec nos artistes les mieux connus de Joliette et des environs.

Les dames et les demoiselles sont gracieusement invitées.

Un autre programme de ce genre, par nos artistes jolietains encore, sera probablement transmis par CJSO, mais de JOLIETTE cette fois, nous apprend-on en dernière heure.

Le Chroniqueur.

"Un Sorelois dimanche..."

L'abbé R. Majeau retourne à Rémigny

M. le curé Roch Majeau est parti pour retourner dans sa paroisse. Il nous a priés de dire à tous merci. Au cours de son voyage il a donné des vues sur sa colonie et a reçu un autre témoignage de la générosité de tous. Il s'en retourne satisfait de son voyage. Il remercie, particulièrement S. Exc. Mgr Papineau, MM. les curés, les prêtres, et en général toutes les personnes qui ont manifesté de la sympathie pour son oeuvre. Il garde également un excellent souvenir de son passage à Québec où il a été très bien reçu dans les divers ministères du gouvernement provincial où il est passé dans l'intérêt de ses paroissiens.

Ont été baptisés à la cathédrale

Le 1er novembre, J. - Albert - Gilles, fils de Omer Albert et de Marie-Jeanne L'Abbé, de l'Assomption. Parrain et marraine: M. et Mme Herménégilde L'Abbé, oncle et tante de l'enfant. — Abbé P. Lafortune.

— Le 4 nov., M. - Marguerite - Noella - Lise, fille de Noël Aubin et de Elisabeth Coutu, de St-Donat. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Bissonnette, oncle et tante. — Abbé V. Amyot.

— Le 5 nov., J. - Wilfrid - André, fils de Adrien Laurence et de Irène Savoie. Parrain et marraine: M. et Mme Wilfrid Savoie, gr'd'oncle et gr'd'tante de l'enfant. — Abbé F. Gadoury.

FILM GOING MY WAY

Aux institutions religieuses, salles paroissiales et autres organisations de la province, aubaine sensationnelle, superbe production GOING MY WAY, proclamé le meilleur film de l'année, maintenant disponible en 16m. Pour toute représentation avec équipement et opérateur, s'adresser immédiatement à MICHEL FILM, 3832, Parc LaFontaine, Montréal. Tél.: Chéri 2497, ou Frontenac 9964.



Les hommes qui pensent à demain SE GARDENT AUJOURD'HUI DE L'INFLATION!

Le Fléa : de l'inflation vous guette: il s'apprête à subtiliser une bonne partie du contenu de votre enveloppe de paye. C'est ce qu'il a fait après 1918, et il veut répéter le coup.

Le plus étrange, c'est que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour nous défendre de l'inflation, ou de la hausse excessive des prix. C'est la dépense de notre excédent d'argent qui fait monter le prix

de tout ce qui est rare. Une fois lancée, l'inflation s'étend comme un feu de forêt à tout ce qui nous est nécessaire.

Réprimons donc la tentation de dépenser futillement. Plaçons plutôt notre excédent d'argent dans les obligations de la Victoire, et gardons celles que nous possédons déjà.

Pensez à demain... et vous conviendrez qu'il ne faut pas réaliser nos obligations de la Victoire afin de dépenser davantage.

LA MAISON SEAGRAM

ST-DAMIEN DE BRANDON

(D.N.C.) — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort récente de M. Gédéon Boucher, professeur de musique au Collège de l'Assomption. Natif de St-Damien, il est toujours resté nôtre, et comme preuve d'estime une forte délégation de paroissiens assistait à ses funérailles.

Musicien et compositeur réputé, il était de plus écrivain et naturaliste, mais surtout, c'était un homme profondément chrétien qui vivait sa foi, et semait partout le bon exemple.

Dieu a rappelé à lui un digne serviteur. Que la mort lui soit douce.

A son fils, M. Denis Boucher et à tous les membres de sa famille, les paroissiens de St-Damien, offrent leurs plus sincères condoléances.

STE-ENFANCE — Les soirées de la Sainte-Enfance organisées depuis quelques années dans nos écoles, se succèdent et les résultats sont magnifiques. A l'école du 11e Rang, dirigée par Mlle Françoise Grenache, le résultat fut de \$37. net. Ecole du 12e Rang, dirigée par Mlle Mance Dubeau résultat \$65. et à l'école du 9e Rang dirigée par Mlle Armandine Tellier, résultat \$83.25.

Jeudi le 1er novembre la soirée eut lieu au 8ème, école de Mlle Jacqueline Provost et dimanche au village et la soirée finale aura lieu le 11 nov. à l'école du 8ème Rang, dirigée par Mlle Bernèche. Avis à ceux qui veulent réussir dans la vie: "C'est en semant qu'on récolte".

MARIAGES — Le 6 octobre, M. Réal Prévillé, fils de M. et Mme Georges Prévillé, à Mlle Jeannine Croisette, fille de M. et Mme Clément Croisette.

— Le 20, M. Athanase Tellier, fils de M. et Mme Joseph Tellier, à Mlle Thérèse Frappier, fille de M. et Mme Hector Frappier.

— Le 20, M. Germain Frappier, fils de feu M. Odilon Frappier, de Joliette, à Mlle Laurette Boucher, fille de M. et Mme Aldéric Boucher.

Mlle Boucher était présidente des Enfants de Marie et reçut les honneurs tout à fait spéciaux.

Mlle Frappier et Croisette étaient aussi Enfants de Marie.

Nos meilleurs vœux de bonheur à ces nouveaux époux.

— Le 3 octobre, Marie - Francine - Lucie, enfant de M. et Mme Amédée Beaulieu. Parrain et marraine: M. et Mme Joseph Dandeneau, oncle et tante de l'enfant.

— Le 17 octobre, Joseph - Emile - Gaétan, enfant de M. et Mme Edouard Denommé. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Tellier.

— Le 21 oct., Joseph - Gaétan - Jean - Pierre, enfant de René Beauparlant. Parrain et marraine: M. et Mme Florent England, oncle et tante de l'enfant.

— Le 25 oct., Joseph - Gérard - Jean - Jacques, enfant de M. et Mme Sylvio Lafortune. Parrain et marraine: M. et Mme Gérard Beauparlant, oncle et tante de l'enfant.

ST-FELIX DE VALOIS

(D.N.C.) — RAPPORT DE LA VISITE DE PAROISSE. — D'après les compilations faites à la visite, la population de la paroisse se répartit comme suit:

Village. — 270 familles; 906 communiant; 171 non-communiant; 1,077 âmes.

Campagne. — 307 familles; 1,206 communiant; 280 n.-com.; 1,486 âmes.

Total de la paroisse: 577 familles; 2,112 communiant; 451 n.-com. et 2,563 âmes.

Ecoles. — Pensionnat Ste-Anne: 110 élèves; Externat: 77; école C. S. V.: 282; en campagne: 282 élèves, formant un total de 564.

TRANSACTION — M. René Tellier s'est porté acquéreur du magasin de M. Chs-Edouard Bellerose.

EN VACANCES — A l'occasion des fêtes de la Toussaint, nos étudiants et

étudiantes passent quelques jours dans leurs familles.

BAPTEMES — A Jean-Paul Beausoleil et Réjeanne Geoffroy, une fille Marie - Ginette - Diane, baptisée le 29 octobre, par l'abbé L. Lusinian. Parrain et marraine: M. et Mme Atch Geoffroy, grands-parents de l'enfant.

— A M. Josaphat Frappier et Marie-Anna Paradis, une fille Marie-Priscille - Monique - Gisèle, baptisée le 1er nov. par l'abbé O. Lane. Parrain et marraine: M. et Mme Gabriel Charette, oncle et tante de l'enfant de la paroisse de St-Gabriel de Brandon.

HONNEUR AU MERITE — Ecole de Ramsay. — 1ère classe dirigée par Agathe Mousseau. — 7e année: Jeanine Charbonneau; 6e: Roch Coutu; 5e: Mimi Emery; 4e: Emilienne Girard. 2ème classe, dirigée par Yvette Joly. — 3e année: Nicole Emery; 2e: Florian Emery; 1e: Raymond Robitaille.

Ecole No 6, St-Pierre, dirigée par Eliette Poirier. — 7e année: Carmen Lépicier; 6e: M.-Claire Rainville; 5e: Gaétane Mousseau; 3e: Yvette Lépicier; 2e: Maurice Rainville; 1e: Jean-Paul Tessier.

Ecole du Portage — 1ère classe dirigée par Rita Champagne. — 6e année: Claire Houde; 5e: Yvon Ducharme; 4e: Lise Boileau.

2ème classe dirigée par Raymond Champagne. — 3e année: Louise Millaire; 2e: Lucie Baril; 1e: Eugène Coutu.

Ecole No 2, Castel Hill, dirigée par Gabrielle Laferrière. — 7e année: Léonard Aubin; 6e: Yolande Aubin; 5e: Gertrude Laferrière; 4e: Georgette Aubin; 3e: Marcel Aubin; 2e: Denise Rainville; 1e: Réjean Aubin.

Ecole No 5, La Rivière, dirigée par Marie-Paule Laferrière. — 7e année: Monique Rainville; 5e: Marcel Emery; 4e: Réal Emery; 3e: Lise Emery; 2e: Denise Ménard 1e: Jacqueline Poirier.

ST-ZENON

(D.N.C.) — BAPTEMES — Le 27 octobre, Joseph - Victor - Raymond, enfant de M. et Mme Paul-Emile Lamontagne (Simone Plouffe). Parrain et marraine: M. et Mme Victor Lamontagne, oncle et tante de l'enfant.

— Le 27 octobre, Marie - Rita - Thérèse, enfant de Etienne Champagne et de Georgette Ethier. Parrain:

M. Georges-Albert Lefebvre; marraine: Mlle Rita Champagne.

— Le 1er novembre, Joseph - Toussaint - Réjean, enfant de M. René Rondeau et de Lilianne Champoux. Parrain et marraine: M. et Mme Emmanuel Rondeau (Amanda Rivest). Porteuse: Mme Adrien Rondeau, tante de l'enfant.

— Le 2 nov., J. - Bernard - Réjean, enfant de M. Laurent Belleville et de Clarinthe Brûlé. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Belleville, grds-parents de l'enfant.

LA TOUSSAINT — Le jour de la Toussaint fut célébré avec beaucoup de piété. Le R. P. F. Moisan, c.s.v., chanta la grand'messe assisté des abbés V. Bérard et Jean Riberdy. Le sermon de circonstance fut donné par M. le curé V. Bérard.

DEPLACEMENTS — M. et Mme Georges Longval en visite à Joliette chez M. Stanislas Jetté.

— MM. et Mmes Philippe Longval, Armand Rivest, à Louiseville et à Québec la semaine dernière.

— Mme Emile Laporte est revenue ces jours derniers de l'hôpital. Nous lui souhaitons un complet rétablissement.

— M. Zénon Champagne et M. Alcide Maril actuellement à l'Hôtel-Dieu à Montréal.

— Mlle Aline Champagne est revenue chez elle, obligée de discontinuer ses cours à l'Ecole ménagère de St-Jacques.

SEANCE A L'ECOLE No 5 — Le 27 octobre les élèves de Mlle Rachel Champagne donnèrent une séance bien réussie. Le lendemain soir cette soirée fut répétée et suivie d'un programme d'amateurs.

M. Moise Rondeau faisant partie du groupe des amateurs a gagné \$5. pour avoir obtenu le plus grand nombre d'acclamations. — Nos félicitations.

SAINT-ESPRIT

(D.N.C.) — SOIREE D'AMATEURS — Samedi le 24 nov. aura lieu à la salle paroissiale une soirée d'amateurs. Les personnes désirant participer au programme sont priées d'envoyer leur nom et une copie du texte qu'ils veulent présenter à M. l'abbé Olier Bérard.

On compte sur la présence de tous nos amis.

TRANSACTION — M. Domina Collin s'est porté acquéreur de la terre de M. Ladislav Raymond.

DEPLACEMENTS — M. et Mme Normand Collin étaient de passage à Chertsey dernièrement.

— Mme Antonio Grégoire rendait visite à Mlle Solanges Grégoire de l'Ecole ménagère d'Upton à l'occasion de la Toussaint.

ST-JEAN DE MATHA

(D.N.C.) — BAPTEMES — Joseph - Adrien - Pierre, fils de M. et Mme Lucien Beauchamp (Gislaine Gallain). Parrain et marraine: M. Adrien Beauchamp et Mlle Huguette Lacoste, de St-Gabriel de Brandon.

— Joseph - Roméo - Serge - Michel, fils de Germain Roy et Marie-Blanche



RIEN NE L'ARRÊTE. Vent, neige, glace, rien n'arrête cette jeune personne! Après une longue piste et quelques culbutes, elle appréciera vivement le réconfort d'une tasse ou deux de thé Lipton, au goût *vivace*. C'est le thé dont les connaisseurs disent qu'il a une saveur *vivace*, savoureuse, animée, qui a toujours du corps, qui n'est jamais fade ou insipide. Quelle que soit la saison, vous dégusterez toujours le thé Lipton avec joie. Adoptez donc sans tarder le thé Lipton, au goût *vivace*.

Savignac, Parrain et marraine: M. et Mme Roméo Savignac (Rose Gauvin), oncle et tante de l'enfant de St-Martin de Laval. Porteuse: Mme Lucien Desroches, tante de l'enfant.

— Marie - Françoise - Pierrette, fille de M. et Mme Anasthase Archambault (Jeannette Duval). Parrain et marraine: M. et Mme Maurice Landreville (Victoire Sirois).

De passage au presbytère, M. J.-Albert Tremblay, du Séminaire de Joliette. M. Tremblay nous intéressa vivement par son sermon sur l'Oeuvre Pontificale de Saint-Pierre Apôtre.

NOTES DE SUCCES — Ecole No 8, dirigée par Simone Ducharme. — 7e année: Eugène Breault; 6e: Jacqueline Rondeau; 5e: Monique Breault; 3e: Denise Séguin; 2e: Denise Rondeau; 1e: Claude Fiset.

"Dans le désert de neige"

La découverte de l'uranium, métal qui sert à la fabrication de la fameuse bombe atomique, a apporté un développement tout à fait imprévu dans le vicariat du Mackenzie. Dernièrement, Son Excellence Mgr Trocellier, vicaire apostolique de ce vaste vicariat nous faisait part du besoin prochain d'un grand hôpital pour subvenir aux soins de la population sans cesse croissante de mineurs, sur les rives de ce grand fleuve.

Un problème non moins important se pose au sujet des relations sociales des Esquimaux et des Indiens avec les blancs. Espérons que le contact des "nouveaux venus" dans le nord ne nuira en rien à l'avancement du travail de nos missionnaires.



HORAIRE DES TRAINS DU PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE EN VIGUEUR DEPUIS LE 29 AVRIL 1945

LA SEMAINE SEULEMENT			
DEPART DE JOLIETTE		ARRIVENT A DESTINATION	
10 h. 20 a.m.	Pour MONTREAL, gare Viger (Local)	12 h. 30 p.m.	
10 h. 20 a.m.	Pour QUEBEC (Rapide)	1 h. 35 p.m.	
11 h. 15 a.m.	Pour ST-FELIX et ST-GABRIEL	12 h. 10 p.m.	
3 h. 55 p.m.	Pour MONTREAL, gare Windsor (Rapide)	6 h. 00 p.m.	
	PARC AVE. ... 5 h. 20 p.m.		
5 h. 40 p.m.	Pour QUEBEC (Local)	10 h. 10 p.m.	
5 h. 40 p.m.	Pour MONTREAL (Local), gare Viger	9 h. 30 p.m.	
	Départ de LANORAIE ... 7 h. 50 p.m.		
6 h. 40 p.m.	Pour ST-FELIX et ST-GABRIEL	7 h. 35 p.m.	
ARRIVENT A JOLIETTE		DEPART DE DESTINATION	
10 h. 20 a.m.	De ST-GABRIEL et ST-FELIX	9 h. 25 a.m.	
11 h. 15 a.m.	De MONTREAL, gare Windsor (Rapide)	9 h. 15 a.m.	
	PARC AVE. ... 9 h. 50 a.m.		
11 h. 15 a.m.	De QUEBEC (Local)	7 h. 10 a.m.	
3 h. 55 p.m.	De ST-GABRIEL et ST-FELIX	3 h. 00 p.m.	
4 h. 50 p.m.	De QUEBEC, T.-RIVIERES, LOUISEVILLE (Rapide)	1 h. 35 p.m.	
6 h. 40 p.m.	De MONTREAL, gare Viger (Local)	4 h. 45 p.m.	

LE DIMANCHE SEULEMENT

11 h. 20 a.m.	De MONTREAL ... pour ST-GABRIEL
8 h. 39 p.m.	De ST-GABRIEL ... pour MONTREAL, gare Viger

J.-E. POIRIER, agent.

TELEPHONE 471

CASIER POSTAL: 7

LUCIEN DUGAS. C.R.

Licencié en Droit et en Philosophie
AVOCAT

363, rue Notre-Dame, Joliette

A Montréal le mardi, 10 est, rue St-Jacques, Ch. 44 — Tél. HA. 9535

LA GOMME QUI REND GRANBY FAMEUX

DELICIEUSE RAFFRAÎCHISSANTE

GRAND-B

Gomme à mâcher, en morceaux et en tablettes

WORLD WIDE GUM CO., LTD., GRANBY

Vous Etes-Vous Blessé?

PAINKILLER • Apporte un Soulagement Rapide

EN USAGE PAR TOUT LE MONDE DEPUIS PLUS DE CENT ANS.

Pour Coupures, Contusions, Egratignures, Piqûres et Morsures d'Insectes.

Pour Foulures, Coliques, Crampes, Diarrhée.

CIE DAVIS & LAWRENCE - MONTRÉAL

2ème Anniversaire de la Maison Vessot

(de la 1ère page de la 2ème section)

ait place dans un petit train qui se modeste port fluvial à Joliette. Un locomotive actionnée au trainait quelques wagonnets aux leurs gaies. C'était le même train avait d'abord circulé sur la toute première voie ferrée construite au Canada en 1836, de Laprairie à St-Jean Joliette. On sait qu'il ne reste guère de traces de ce chemin de fer.

INVENTION DE LA "MOULANGE"

me Vessot rappelle avec émotion longues veilles qu'elle a consacrées compagnie de son mari à la préparation des données et spécifications brevet d'invention. Son fils, M. Arthur W. R. Vessot, vice-président et directeur-gérant de l'entreprise, possède encore ces brevets. Ils se lisent sur des plus facilement et on retrouve la belle main de l'ancienne inscrip- ture, devenue alors à la fois mère famille et participante à la fondation d'une entreprise prometteuse.

la fabrication des premières "mou- langes" a débuté dans un petit atelier voisin de la résidence actuelle Vessot, sur le chemin du Pont des Iles. A peine une dizaine de personnes formaient tout le personnel, y compris le propriétaire et sa femme; aujourd'hui, l'entreprise emploie environ 130 personnes. On y manufacture plus tard des semoirs, des her- ses rouleaux combinés, des patins et d'autres accessoires agricoles pour le plus grand avantage du cultivateur canadien. Mais l'entreprise concentre ses activités à la production des meules à farine, tout en fabriquant aussi des articles variés en bois.

usine s'agrandit au fur et à mesure que progresse l'entreprise. Un atelier d'usinage plus vaste est construit en 1897; trois ans plus tard, on bâtit l'atelier plus spacieux et d'autres bâtiments viennent s'ajouter à divers hangars. En 1909, l'International Harvester Company of Canada, Limited est chargée de la représentation exclusive de la maison Vessot. Depuis, sont sortis de cette usine de Joliette nombre de produits importants: machines pour élévateurs à grain, moteurs à charbon automatiques de type "Dominion" — exportés jusqu'en Angleterre, — pièces de fonte et batteuses, convoyeurs pour cosques, etc. On dispose aujourd'hui de gros tours à fer, d'immenses pièces mécaniques à double face pour l'ajustement de l'acier au manganèse; les machines servent particulièrement à la préparation des boyeurs de ferai utilisés dans les mines d'or et de métaux. En mars 1944, on exploitait une de ces grosses machines Chili, en Amérique du Sud.

VESSOT ET LA GUERRE

la guerre a directement contribué à l'industrialisation du Canada. Vessot a pris une part active à cette gi-

gantesque contribution de l'industrie canadienne à l'effort de guerre. Cette compagnie a commencé en septembre 1942 à fabriquer des soupapes d'échappement pour les cargos de la marine marchande affectés au transport des munitions et approvisionnements. De plus, il lui a fallu ajouter de la nouvelle machinerie pour la production d'autres pièces de navires. C'est ainsi que plus de 150 navires-marchands de fabrication canadienne sont équipés de soupapes manufacturées chez Vessot, participant ainsi au vaste programme de construction maritime qui a contribué tellement à la victoire.

SOUS LE SIGNE DU PROGRES

Vessot a donc grandi sous le signe d'un progrès constant au cours de ses soixante années d'existence. Constituée d'abord de M. et Mme Samuel Vessot, cette entreprise essentiellement de famille est maintenant dirigée par le conseil d'administration suivant: Mme Samuel Vessot, présidente; M. Arthur W. R. Vessot, vice-président et directeur-gérant; Mlle Alice Vessot, secrétaire-trésorière assistée de Mlle Evelyn MacDonald, petite-fille du fondateur; actionnaire, un petit-fils, M. Georges Fletcher, diplômé de l'Ecole Technique de Montréal, dessinateur à l'usine.

La maison S. Vessot Cie Limitée a évidemment participé de mille et une manières au progrès de Joliette, ville prospère qui s'est développée par étapes et est devenue un important centre industriel et agricole. Au nom de l'honorable Barthélemy Joliette, son glorieux fondateur, Joliette associe le nom de Samuel Vessot et de sa famille. Joliette et ses citoyens souhaitent à la vaillante famille Vessot que son entreprise se dirige dans un progrès constant à la célébration de son centenaire.

ST-DAMIEEN DE BRANDON

(Spécial) — LA SAINTE-ENFANCE — Dimanche soir prochain, nous terminerons nos soirées de la Sainte-Enfance dans l'école du 8e Rang. A date, le succès est incomparable. Tous y ont concouru. Nous profitons de l'occasion pour remercier vivement les institutrices pour les séances missionnaires présentées. L'esprit missionnaire entre de plus en plus dans tous nos foyers.

Dimanche dernier l'école du village a obtenu un franc succès: \$153.78. Nous félicitons les Religieuses de la belle séance qu'elles nous ont présentée. Nous profitons de l'occasion pour remercier cordialement M. Antonio Bruneau de nous avoir prêté sa salle et MM. Roch et Félix Grenache de nous avoir fourni gratuitement la crème glacée. Merci à tous et en foule à l'école du 8ème Rang.

Le BONHEUR...

frappe aux portes des ménages sans enfants



CET ENFANT A ETE ADOPTE ET IL FAIT LE BONHEUR DE SES HEUREUX PARENTS.

Pour adopter un enfant il faut que les parents présentent à l'adresse suivante :

874 est, rue Sherbrooke, Montréal (24)

les documents suivants : leur certificat de mariage, un certificat médical pour les deux époux, une lettre de recommandation de leur Curé.

INUTILE DE FAIRE DES DEMARCHES AVANT D'AVOIR CES DOCUMENTS.

Ecrivez d'abord et envoyez ces documents puis un délégué de la SOCIÉTÉ D'ADOPTION

se présentera à votre domicile. — Vous gagnerez du temps et vous vous épargnerez des déceptions.

Adresse: 874 est, rue Sherbrooke, Montréal (24) — Tél.: FALKirk 3676



PRIMO ZENOBI donne une démonstration de son lancer

A L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

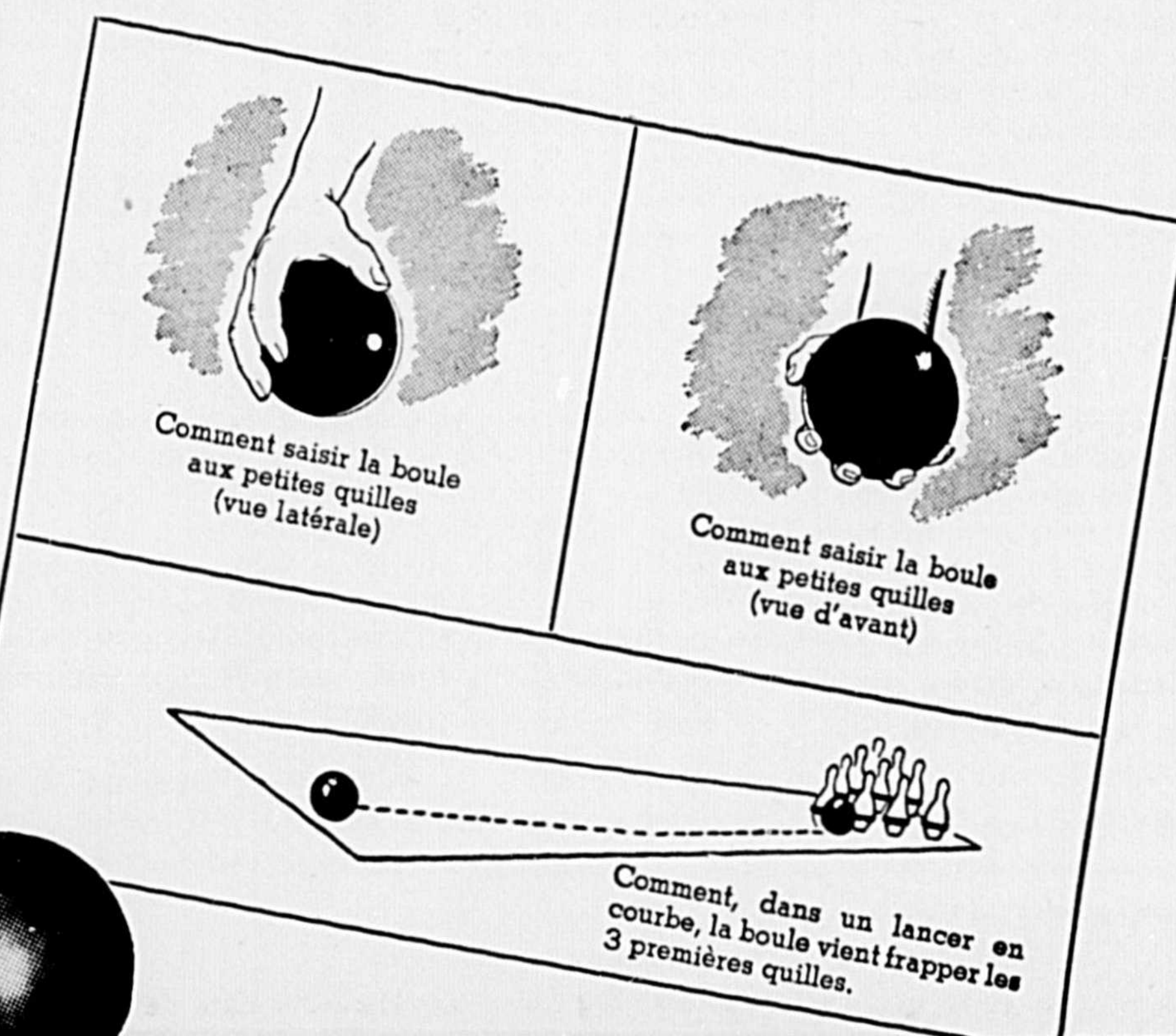
POUR MOI, DES TIMBRES D'ÉPARGNE DE GUERRE

GARDEZ-VOUS EN FORME POUR L'AVENIR

Si vous êtes un fervent des petites quilles, essayez d'imiter la technique de Primo Zenobi, un des plus brillants joueurs de Montréal, qui a réussi à atteindre une moyenne de 167 pour 80 parties au cours desquelles il a enregistré 687, 648 et autres impressionnants totaux pour triples. C'est un quilleur droitier. Sur une allée rapide, il lance une boule lente, tandis que sur une allée moins rapide, son lancer est plus vigoureux, afin de réduire les "splits" au minimum.

Zenobi conseille aux quilleurs droitiers qui lancent à gauche, de toujours se porter un peu plus vers la droite après le premier lancer afin d'atteindre les quilles de la gauche. Il est impossible de faire un "spare" lorsque le joueur se tient complètement sur la gauche. Un "spare" de huit quilles doit toujours se jouer vers l'intérieur. Vous abattez alors un total de neuf quilles ou obtenez un "spare". En jouant vers l'extérieur, vous risquez de passer dans le "trou".

Les petites quilles constituent un exercice agréable et reposant; elles vous offrent un excellent moyen de vous garder en forme pour les jours critiques qui s'en viennent.



LA BRASSERIE MOLSON LIMITÉE

Militaires à la ferme de Deschambault

VOYAGE D'ETUDE

Une soixantaine de militaires qui suivent actuellement des cours agricoles au camp de Valcartier ont visité récemment la Ferme-Ecole provinciale de Deschambault, au cours d'une journée d'étude très appréciée. Les excursionnistes ont été reçus par le régisseur de la ferme, M. André St-Pierre, qui leur a souhaité la bienvenue. Arrivés à Deschambault, à 9 h. a.m., les militaires en sont repartis à 4 h. p.m., après avoir visité les différents départements de la ferme: vacherie, écurie, poulailler, porcherie et serres. De nombreuses explications leur furent fournies sur l'exploitation des troupeaux et l'organisation des cultures. M. St-Pierre a donné lui-même une leçon de zootechnie fort goûtée et une démonstration pratique sur l'appréciation des bovins. Le voyage avait été organisé par le capitaine St-Arnaud et Pierre Garon, agronome-professeur.

Les cours agricoles au camp de Valcartier inaugurés le 5 octobre, se poursuivent toujours avec succès. Ces cours sont donnés sous les auspices du Service de l'Enseignement agricole que dirige M. Jean-Charles Magnon. Les visites comme celle faite à Deschambault ont pour but d'illustrer les leçons théoriques.

Le barrage sera détruit sous peu

LE GOUVERNEMENT ACHÈTE LE BARRAGE DUVAL À ST-VICTOR DE TRING

Le gouvernement provincial, de concert avec les cultivateurs intéressés, vient d'acheter le barrage Duval sur la rivière Le Bras, à St-Victor de Tring, au coût de \$11,500 dont \$4,000, payés par souscriptions volontaires recueillies chez les cultivateurs et \$7,500, par le Ministère de l'Agriculture. En communiquant cette nouvel-

le à notre représentant, l'hon. Laurent Barré a précisé que la présence de ce barrage, propriété de William Duval, était un obstacle au développement agricole de la région. L'élévation du niveau de l'eau dans cette partie de la rivière nuisait au bon écoulement des terres et endommageait les récoltes. Aussi, le barrage sera-t-il détruit d'ici une quinzaine de jours. D'ici là, M. Duval installera un moteur pour fournir la force motrice à son moulin qui demeure en opération.

Les cultivateurs qui réclamaient la disparition de ce barrage depuis plusieurs années, se déclarent satisfaits de la décision des autorités, puisque l'agriculture, dans cette partie du comté de Beauce, se développe désormais d'une façon normale.

Une innovation

Pour la première fois dans l'histoire missionnaire du Canada, la radio s'est mise au service de nos missions. Au cours de la semaine préparatoire au Dimanche des Missions, quatre dramatisations tirées de récits missionnaires authentiques furent interprétées par les artistes les plus réputés de la radio. De plus, trois causeries, admirablement préparées, exposèrent aux radiophiles: leur devoir de secourir les Missions, la nécessité de le faire et notre rôle providentiel d'après-guerre.

Les dramatisations présentées tintrent momentanément les auditeurs en contact étroit avec les régions les plus éloignées du globe où nos missionnaires moissonnent dans la vigne du Seigneur.

Pendant que les artistes de la radio prêtaient leurs talents à l'œuvre missionnaire, la presse réalisait une vaste campagne de publicité, illustrant les ruines et les ravages semés par la guerre en pays de missions. Le besoin urgent de rebâtir nos missions lointaines ravagées par la guerre et la nécessité de soutenir les églises naissantes du Canada furent mis en évidence dans les diverses publications.

Ce vaste plan de publicité missionnaire avait été conçu par le Secrétaire national de l'Œuvre Pontificale de la Propagation de la Foi.

Les grands auteurs spirituels

L'abondance de la production littéraire en notre XXe siècle ne signifie pas qu'il faille dire un adieu définitif à la littérature ancienne qui nous a laissés, on le sait, des chefs-d'œuvre non encore surpassés. Notre littérature religieuse en particulier recèle, elle aussi, des richesses incomparables et le temps est venu de les exploiter.

Le R. Père Roméo Boileau, c.s.c., a extrait à cet effet les meilleures pages des traités les plus renommés des grands auteurs spirituels: sainte Thérèse d'Avila; saint Jean Chrysostôme; le Père de Caussade, S.J.; Dom Guéranger, etc. Ceux qui n'aiment pas perdre leur temps à la lecture des pages sans vie et sans valeur seront heureux de se mettre à l'école des grands maîtres.

Grâce au talent du R. Père Boileau, dix tracts sur les sujets les plus variés sont maintenant en librairie: **L'Abandon à la Providence; Les Béatitudes; La Paix intérieure; Le Pater; Le Carême; Saint Joseph; La Douceur**, etc.

FIDES présente là une collection qu'on appréciera grandement, vu l'impossibilité où sont nombre de lecteurs d'aller puiser aux sources mêmes des grands maîtres de la vie spirituelle.

Il ne faudrait pas croire que cette collection ne s'adresse qu'à une clas-

se particulière de gens. Bien qu'elle s'adresse spécialement aux âmes déjà arrivées à un certain degré de perfection, cette doctrine convient à tous les chrétiens.

La bande de papier solide et en deux couleurs qui réunit les dix tracts donne à toute la collection une présentation des plus soignées.

On peut s'abonner immédiatement aux dix prochains numéros de la collection en s'adressant à FIDES, 25 est, rue St-Jacques, Montréal — 1, pour le prix de \$1.00.

LES GRANDS AUTEURS SPIRITUELS forment un volume de 300 pages de littérature religieuse pour \$1.00 seulement.

Ste-Emmélie-de-l'Energie

(D.N.C.) — DECES COUTU — Le 31 octobre décédait à l'hôpital Ste-Justine, Gaétane Coutu, âgée de 17 mois et fille de Nazaire Coutu et de Marie-Jeanne Bélanger. La cérémonie des anges eut lieu le 2 novembre au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

Nos plus vives condoléances à la famille éprouvée.

Soyez joyeux! la joie reconforte. Elle fait regarder le travail par le côté le plus engageant, le plus facile, le plus consolant. — L. Riboulet.

L'ACTION POPULAIRE

72 nord, place Bourget, Joliette, Qué.

JOURNAL HEBDOMADAIRE INDEPENDANT
ORGANE DE L'ACTION CATHOLIQUE DANS LE DIOCESE
est publié par la Compagnie de l'Action populaire Ltée,
le jeudi de chaque semaine.

Les abonnements sont toujours payables d'avance. — Consulter la bande adresse pour voir la date de l'échéance de l'abonnement. — On est prié de faire remise par bon de poste ou d'express ou par chèque payable au pair à Joliette.

ABONNEMENTS:

Canada: \$1.00 — Etats-Unis: \$1.50 — Union postale: \$2.00

Charme d'automne...



- Choisissez votre nouveau chapeau.
- Modèles ultra-chic, tirés des magasins de New-York.
- Chapeaux faits à la main. — Réparations.

MARTHE PERREAULT

DESSINATRICE

77, PLACE BOURGET SUD,

TEL.: 779

JOLIETTE

Au-dessus du magasin Geo. Daher.

Emouvante fête paroissiale et missionnaire à St-Thomas

A L'OCCASION DU RETOUR DES RR. PP. PAUL-EMILE ET ARMAND ASSELIN, PRETRES DES MISSIONS ETRANGERES

Dimanche dernier, une grande fête religieuse, familiale et paroissiale à la fois était célébrée dans la paroisse de St-Thomas. Les RR. Pères Paul-Emile et Armand Asselin, cousins germains, tous deux enfants de notre paroisse et missionnaires depuis dix ans en Chine, Mandchourie, étaient de retour dans leur famille.

La messe basse était dite par le Père Paul-Emile, et la messe solennelle par le Père Armand, assisté par le P. Paul-Emile et l'abbé Sylvio Laporte. La messe en Sol de Battman était exécutée par la chorale de St-Thomas, sous la direction de M. Josaphat Adam.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Sylvio Laporte, vicaire à St-Thomas. Il prit pour texte "In omnem terram exivit sonus eorum". — "Le son de leurs voix s'est fait entendre par toute la terre", et rappela aussi au souvenir des fidèles, le R. Père Gabriel Masse qui depuis plus de vingt ans se consacre au travail missionnaire des Pères Blancs d'Afrique. "Texte, dit-il qui convient particulièrement aux missionnaires de Saint Thomas, qui continuent la lignée des héros de l'apos-

total catholique à travers le monde". Le prédicateur traita de l'immensité, de la sainteté et de l'éternité de la parole et de l'action catholique.

Dans l'après-midi, un Te Deum d'action de grâces était chanté par M. N. Aumont, curé de la paroisse, et les deux missionnaires donnèrent ensuite une conférence sur leurs missions, et racontèrent en termes voilés l'histoire de leur emprisonnement par les Japonais, de leurs privations, et de leurs souffrances. La foule qui remplissait littéralement l'église gardera toujours un souvenir ému de cette fête missionnaire. Elle restera dans les Annales de cette paroisse comme la plus belle manifestation de sa mentalité religieuse et apostolique. Les paroissiens de St-Thomas ont voulu manifester leur collaboration à l'oeuvre missionnaire de ces apôtres en leur offrant, dans la collecte du jour la somme de \$206. Puissent le patronage de saint Thomas, et la dévotion aux Martyrs Canadiens dont le tableau orne le sanctuaire de notre église, entretenir toujours, comme aujourd'hui, l'esprit missionnaire dans notre paroisse.

De notre correspondant.

ST-JOACHIM

(D.N.C.) — RETRAITE FERME — Un groupe d'hommes mariés sont allés faire une retraite fermée à la Maison Querbes.

TOUSSAINT — La fête de la Toussaint fut célébrée avec grande solennité. La messe fut célébrée par M. le cur. A. Richard, assisté du R. Père Elai

Provencher, s.s., et de M. l'abbé Victor Chaumont.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Victor Chaumont.

COMMÉMORATION DES MORTS — Le service solennel des morts fut chanté par M. l'abbé Victor Chaumont. Le R. P. Elai Provencher dirigeait à l'orgue. Le sermon fut donné par M. le curé A. Richard.

UNE NOUVELLE MISSION

DANS LA JUNGLE PERUVIENNE

Le R. P. Pie Guénette, o.f.m., récemment nommé commissaire-Provincial pour le Pérou, partira prochainement avec une vingtaine de missionnaires, Pères et Frères, pour la jungle péruvienne, où ils exerceront leur apostolat, à la demande même de Rome. Tous ces missionnaires, à l'exception des Frères convers, sont d'anciens apôtres du Japon que la guerre a forcément éloignés de leur mission.

La tâche sera des plus ardues puisqu'il s'agit de faire pénétrer les lumières de l'Evangile dans une terre encore inconnue et entièrement parsemée de dangers de toutes sortes. Cette mission fut demandée à Rome, par le gouvernement Péruvien qui désire ardemment que les Franciscains canadiens en soient les gardiens. Nos lecteurs connaissent l'immense travail accompli par les Pères Franciscains dans la partie du Pérou qui est civilisée.

Les débuts seront des plus pénibles. Il faudra voyager exclusivement par les rivières substituées aux chemins dans la jungle.

Sur les rives de l'Amazone et le long des nombreuses petites rivières qui sillonnent la jungle, les missionnaires choisiront le site de futures chapelles, d'écoles et de dispensaires.

L'équipe de religieux sera secondée de missionnaires laïcs.

Un ingénieur, un botaniste, des hommes de métiers et des garde-malades laïcs accompagneront le groupe, dès son départ.

ST-LIN DES LAURENTIDES

(D.N.C.) — BAPTEMES — Le 22 octobre, Jos. - Paul - Robert - Gilles, enfant de Hervé Auger et de Thérèse Brisson. Parrain: M. Paul Archambault; marraine: son épouse, Clémentine Brisson.

— Le 1er novembre, M. - Thérèse - Francine, enfant de Ls-Philippe Rondeau et de Simonne Thériault. Parrain: M. O. Beauchamp; marraine: son épouse, Eva Rondeau. Porteuse: Mme E. Rondeau, grand-mère de l'enfant.

— Le 4 novembre, Jos. - Paul - Florian, enfant de M. et Mme Denis Gariépy. Parrain: M. Paul Racette, maire de Ville St-Michel, et la marraine: son épouse, Annette Lamarche.

TROUJUM — Le R. P. René Ducharme, O.F.M., a prêché le Triduum du Tiers-Ordre de St. François, la semaine dernière. A la clôture trente membres ont fait profession et dix-neuf ont pris l'habit des Tertiaires.

Une chapelle à la Puyse

Dernièrement, le R. P. Louis Morand, o.m.i., missionnaire au Keewatin, depuis plus de trente ans, informait le service de nouvelles missionnaires de l'Oeuvre pontificale de la Propagation de la Foi, de son désir de construire une petite chapelle, à la Puyse, environ 150 milles au nord du Lac des Cris. Cette chapelle permettrait au missionnaire de visiter plus souvent les fidèles de cette région.

Les voyages dans cette partie du pays sont des plus pénibles.

L'Ordre des Forestiers Catholiques

POUR LES CATHOLIQUES DU SEXE MASCULIN — PLUS DE 250 COURS DANS QUEBEC

INVITE tous les CATHOLIQUES (hommes, jeunes gens, garçons) A JOINDRE SES RANGS

- Soyez du nombre de ses 150,000 membres militants qui défendent la religion catholique.
- Bénéficiez de l'assistance offerte par 150,000 membres qui pratiquent la charité chrétienne et vous aideront dans les moments difficiles de la vie.
- Assurez votre famille d'une protection sûre et efficace.
- Faites profiter vos enfants de ces avantages en les enrôlant dans la classe juvénile.

UNE SOCIÉTÉ CATHOLIQUE POUR LES CATHOLIQUES SEULEMENT
Servez-vous de ce coupon. — Postez-le aujourd'hui.

Je désire recevoir des explications plus détaillées sur l'Ordre des Forestiers Catholiques.

Nom

Adresse

Age Occupation

Bureau provincial:
1015, rue Saint-Denis,
Montréal.

Le R. Père F. Guilbault à Lourdes

(D.N.C.) — Jeudi dernier le 1er novembre, le R. Père Fernand Guilbault, P.M.E., libéré d'un camp de concentration japonais au cours du printemps et récemment revenu au pays, célébrait la grande messe paroissiale à Notre-Dame de Lourdes. A cette occasion, ses trois soeurs religieuses: Sr Rosius, Sr Donatule, des Srs de la Providence et Soeur Guilbault, des Srs Grises, étaient dans notre paroisse. Au prône, M. le curé J.-E. Filiatreault souhaita la plus cordiale bienvenue au Père Guilbault qui vient refaire ses forces chez ses parents, M. et Mme Adélard Guilbault après plusieurs années d'un glorieux emprisonnement pour la cause de l'Evangélisation en terre païenne.

Comme on le sait, le Père Guilbault a deux autres frères, actuellement en Chine, les Pères Paul et Lucien, des Missions Etrangères également. Il est aussi le frère de MM. les abbés Chs-Edouard Guilbault, de Montréal, et Rosius, vicaire à Rawdon.

NAISSANCES — Le 2 novembre, M. le curé Filiatreault baptisait J. - André - Yvain, enfant de M. et Mme Roméo Gagnéux (Delia Gadoury). Parrain et marraine: M. et Mme Chs-Ed. St-Georges, du Christ-Roi. Porteuse: Lucille Gagnéux.

— Le 5 novembre, M. l'abbé Filiatreault baptisait Joseph - Luc - Thomas - Rémi, enfant de M. et Mme René Rousse (Rose-Marie Forget). Parrain et marraine: M. et Mme Thomas Masse, du Christ-Roi, Joliette.



Au Japon, la tâche sera plus facile

Jeudi le 11 octobre dernier, le général Douglas McArthur, a déclaré au nouveau premier ministre japonais, Kijuro Shidehara, que la liberté religieuse la plus complète doit être accordée au peuple japonais. Le Shintoïsme religieux n'est plus religion d'état. La foi catholique pourra être enseignée et embrassée plus librement.

N. D. L. R. — Nos lecteurs voudront bien faire la distinction entre le Shintoïsme religieux et le Shintoïsme officiel, qui n'est qu'un culte patriotique.

ST-LIGUORI

(D.N.C.) — Belle fête de famille chez M. et Mme Henri Gagnon. — Après avoir vécu 55 ans éloigné des siens, M. Amédée Desjardins, âgé de 79 ans, de Falker, Alberta, était heureux de les revoir le 28 octobre dernier.

A cette occasion M. et Mme Henri Gagnon (Bernadette Desjardins) réunissaient soeur et frères et parents. Mme Hector Courchesne, de Pierreville, MM. Ernest et Omer Desjardins, de St-Jérôme; M. Joseph Desjardins, de Montréal, et Alcide Desjardins, de St-Paul de Joliette, et les enfants de M. et Mme Gagnon.

— Mme Cham Forest, de St-Jacques, chez M. et Mme Henri Gagnon.

MARIAGE — Le 27 octobre, M. Paul Léveillé, épousait Mlle Ludvine Beauséjour, fille de feu Patrick et de Mme Patrick Beauséjour, de Montréal. — A ces nouveaux époux, nos meilleurs vœux!

ST-ROCH DE L'ACHIGAN

(D.N.C.) — LA FÊTE DU CHRIST-ROI — Une heure sainte fut prêchée par M. le vicaire J.-A. Laporte, suivie d'une réception d'apôtres de la Croisade, de croisés, de jacistes. Trois élèves du couvent prononcèrent leur promesse d'apôtres; 7 garçons de l'école du village et 7 filles du couvent furent reçus dans la Croisade; 9 jeunes filles furent admises dans la J.A.C. — Vœux de persévérance à ces nouvelles recrues d'Action catholique.

VISITE CANONIQUE DE LA FRATERNITE — Les 4, 5 et 6 novembre, le R. Père Hilarion, O.F.M., prêcha un triduum aux Tertiaires et aux autres paroissiens. A la fin de ce triduum, il y eut prise d'habit et profession.

VA ET VIENT — En visite au presbytère et chez Mme Edouard Leclerc, M. le curé Rosaire Paquin, ancien vicaire; également chez sa mère, Mme

Edouard Leclerc, Mlle Jeanne Leclerc, institutrice à Notre-Dame de la Merci; chez M. et Mme Paul Faucher, leurs nièces, Mlles Madeleine Raynault de Lavallière, et Adrienne Lachapelle, de Montréal; chez ses frères et soeurs, Mlle Juliette Guilbault, de l'Institut des Soeurs Grises, de Montréal.

— M. et Mme Paul Faucher, M. et Mme Albert Brien, Mme Henri Lévesque rendirent visite à leurs fils, aux études au jvénat des Pères Servites à Ottawa. Les accompagnaient également M. Victor St-André, M. Yvon Tourangeau et M. Fernand Marchand.

TRANSACTIONS — M. et Mme Georges Allaire ont vendu leur maison à M. et Mme Raoul Charette, de l'Epiphanie.

— M. Zénon Lamarche, de St-Lin, s'est porté acquéreur de la propriété de M. Armand Lafortune, maire de St-Roch Ouest.

MARIAGE — A l'église Ste-Brigitte, Montréal, eut lieu le mariage de M. Henri-Paul Robinette à Mlle Yvette Barbier, de St-Roch de l'Achigan. M. Edgar Barbier servait de témoin à sa fille et M. Léopold Barbier à son neveu.

Mme Françoise GAUDET-SMÉT rectrice-fondatrice de la revue SANA, qui vient d'annoncer l'ouverture sur la ferme Smet, à Claireville, dans Saint-Sylvestre, Co. de Joliette, d'un Foyer de Service Social, la première institution du genre au pays. — (Photo DesParoiss).

veu. Après le mariage le vin fut chez les parents du marié, à M. réal, ensuite, réception chez les rents de la mariée à St-Roch de l'Achigan. — Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

BAPTEMES — Le premier novembre, M. et Mme Pierre Lapointe (Gagette Complaisance), un fils, Jos. Pierre. Parrain et marraine: M. et Mme Raoul Complaisance (Chayer) de l'Epiphanie. — J.-A. porte, ptre, vic.

— Le 3, à M. et Mme Léopold lard (Annette Wolfe), un fils Jos. Viateur - Robert - Réjean. Parrain, M. et Mme Viateur Al. fils (Jeanne Ethier), oncle et tante l'enfant, de St-Roch. — J.-A. porte, ptre, vic.

Dans tout l'univers: UN MILLIARD DE PAIENS A CONVERTIR

i. e. 100,000,000 japonais,
400,000,000 hindous,
500,000,000 chinois.

226,000 missionnaires dispersés sur les deux-tiers de la surface du globe.

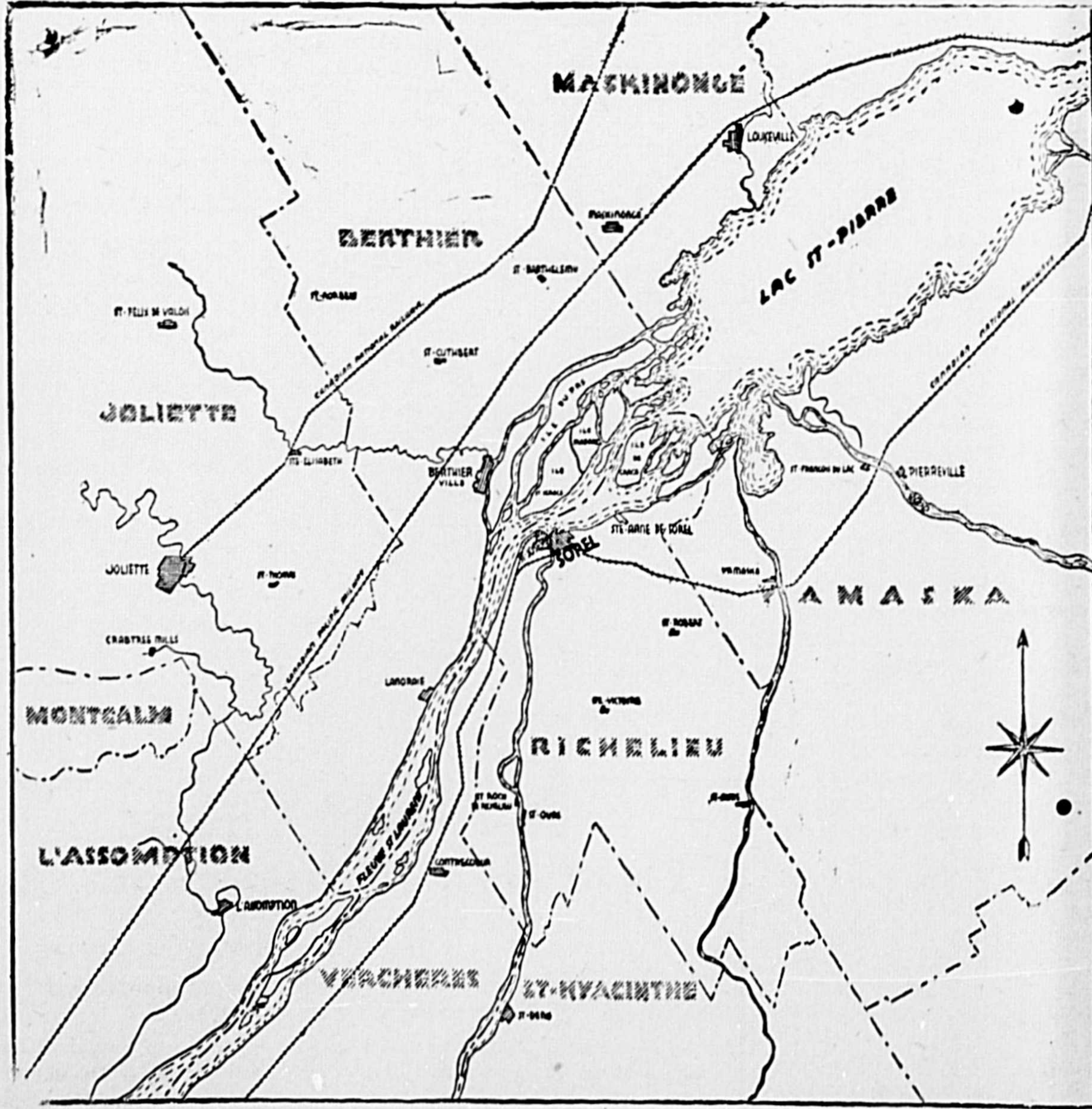
Pop. 400,000,000
Pop. cath. 4,000,000
Missionnaires 5,000

Aux Indes:



J.-A. TESSIER
Courtier en assurances

506, rue St-Louis, Joliette - Tél. 592



Voici une partie du territoire desservi par CJSO, coeur radiophonique de la région. S'adressant à une population de 82,000 âmes, dans un rayon de 20 milles, CJSO lance une grande campagne de publicité pour mieux faire connaître notre district et servir les intérêts de toute la population. Syntonisez 1400. Dimanche le 11 novembre de 4 h. 30 à 5 h. 30 le programme est offert en hommage à la ville de Joliette. Voir programme dans une autre colonne.

Achetez les Obligations de la Victoire "SALADA"

565
Notre-Dame?

CRABTREE MILLS

(D.N.C.) — LA LIGUE DE LA SECURITE — Le comité du Syndicat dans le but de collaborer plus étroitement avec la Compagnie à propos de sécurité, a convoqué ses membres à une étude en groupe sur le sujet. Six questions concernant la prévention et les remèdes à appliquer aux accidents furent étudiées.

A la fin de l'étude des conseils sont donnés par M. le Surintendant, M. Côté et M. l'aumônier puis on procède au tirage pour le groupe exempt d'accidents pendant les trois derniers mois. Les gagnants sont: 1er prix: M. Eugène Jetté, \$15.00; 2e: M. Bruno Morrisette, \$10.00; 3e: M. Albert Morin, \$5.00.

CONFERENCE AUX JEUNES GENS — Le 23 octobre dernier, M. Wilfrid Locas, Docteur de St-Roch, est venu donner de très utiles renseignements sur deux grands dangers qui menacent la jeunesse de nos jours: Le péril vénérien et l'alcoolisme. 45 jeunes gens assistaient à cette conférence et suivaient avec une attention soutenue M. le conférencier. — Merci à M. le Dr de ses précieux conseils.

LES SPORTS D'HIVER — Sans faire trop de bruit on est à organiser le sport favori de la jeunesse: le patin. On a déjà travaillé à replacer les bandes sur le rond, les réfecteurs sont prêts à éclairer, une équipe de gouret est déjà presque organisée et on dit, paraît-il, acheter de beaux costumes. Une autre équipe d'amateurs sera mise sur pied et les jeunes s'en promettent; il est même question qu'ils patinent au son de la musique. Bref c'est une belle saison qui s'annonce et il faut que tous et chacun puissent dire: "On s'amuse bien à Crabtree!"

MARIAGE — Le 27 octobre, M. Roland Desjardins, de l'Ascension, et Mlle Cécile Desrosiers. Les deux pères MM. Uldéric Desjardins et Cyprien Desrosiers servaient de témoins à leurs enfants. — Voeux de bonheur.

NAISSANCES — Le 26 octobre, Marie - Victoire - Charlotte, fille de M. et Mme Maurice Gaudet (Jeanne-Marie Melançon). Parrain et marraine: M. Charles Melançon et Mlle Rolande Melançon.

— Le 27 octobre, Marie-Ghislaine-Reina, enfant de M. et Mme René Jodoin (Isabelle Venne). Parrain et marraine: M. et Mme Hervé Beaudoin.

PREMIERS DE CLASSE — Au couvent. — 9e année: Thérèse Thibodeau; 8e: Huguette Parent; 7e: Denise Leblanc; 6e: Lucette Lachapelle; 5e: Huguette Picard; 4e: Claire Gagné; 3e: Monique Leblanc; 2e A: Huguette Malo; 2e B: Nicole Coutu; 1e: Lise Desrochers.

— Au collège — 9e année: Alain Landreville; 8e: Raymond Migué; 7e: Julien Gagné; 6e: Jacques Parent; 5e: Raymond Picard; 4e: Marcel Mireault; 3e: Raymond Lepage.

AUX ANCIENS DE BERTHIER

PARTIE D'HUITRES

Tous les Anciens du Collège Saint-Joseph de Berthierville sont invités à une fête aux huîtres le samedi soir 10 novembre 1945 à la salle Montcalm, 6707 rue Delormier, angle St-Zotique, sous la présidence de M. J.-Marcel Ostiguy, président de l'Amicale. Plusieurs anciens professeurs, ainsi que plusieurs personnalités seront présents. Le R. Frère Lavoie, c.s.v., directeur; R. Frère Paul Lefebvre, c. s. v., ass.-dir.; S. Hon. le Maire de Mont-réal, M. Camillien Houde, O.B.E.; MM. J.-O. Asselin, Jean-Marie Savignac, Pierre DesMarais, Armand Sylvestre, M.P.P., André Laurendeau, M.P.P., Azellus Denis, M.P., Lionel Bertrand, M.P., Hervé Brien, conseiller municipal et Maurice Rinfret, prés. de la Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal.

S'adresser à M. Paul Sylvestre, sec. 403 rue Villaray, CA. 2712.

LAVALTRIE

BAPTEMES — Le 9 septembre, J. - Fernand - Pierre, enfant de M. et Mme Charles-Eugène Frenette. Parrain et marraine: M. et Mme Fernand Sanscartier.

— Le 30 septembre, J.-Jules - Jean-Claude, enfant de M. et Mme Wilfrid Arcand. Parrain et marraine: M. et Mme Adélarde Marcotte.

— Le 28 octobre, Marie - Lise - Mu-rielle - Florentine, enfant de M. et Mme Gutsave Boisjoli. Parrain et marraine: M. et Mme Hubert Lebeau.

MARIAGES — Le 29 septembre, Roger Goyette, fils de M. et Mme Octave Goyette, à Marie-Irène Beaulant, fille de M. et Mme Edouard Beaulant. M. Goyette servait de témoin à son fils et M. Beaulant à sa fille.

— Le 20 octobre, Pierre Héty, fils de M. et Mme Alphonse Héty décédés, à Gabrielle Mousseau, fille de M. et Mme Henri Mousseau. M. Paul Héty servait de témoin à son frère et M. Henri Mousseau, à sa fille. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé Ferdinand Mousseau, cousin de la mariée.

— Le 20 octobre, M. Gérard Labine, fils de M. et Mme Arthur Labine, de St-Pierre de Joliette, à Rosa Boisjoli, fille de M. et Mme Arthur Boisjoli. M. A. Labine servait de témoin à son fils et M. A. Boisjoli à sa fille.

— Le 20 octobre, M. Georges-Guy Pelletier, fils de M. et Mme Lionel Pelletier, à Paulette Lacombe, fille de M. et Mme Siméon Lacombe. M. Pelletier servait de témoin à son fils et M. Lacombe à sa fille. Le R. P. Paul-Emile Pelletier, O.M.I., frère du marié, a béni le mariage.

Nos meilleurs voeux.

DIVERS — Le R. P. Arthur-Marie Granger, O.P., est venu raviver la dévotion au Rosaire. Plusieurs ont tenu à s'inscrire dans la confrérie.

— Le Père Antoine Cholette, C.S.V., directeur de la Maison Querbes, a fait appel, en la fête du Christ-Roi, aux retraits, pour que Jésus soit le Roi de leurs vies. Un bon nombre de retraits nous sont revenus joyeux et contents.

— Le Père Hector Leprohon, C. S. V., directeur de la Maison Champa-gneur, et confrère de M. le curé, est venu à l'occasion de la Toussaint.

— Mlle Rollande Mousseau, une de nos étudiantes est de retour à ses études à Berthierville.

PREMIERS DE CLASSE — Ecole No 4, dirigée par Mme J. Perron. — 9e année: Henriette Beaulant; 8e: Claire Beaulant; 7e: Dolorès Goyette; 5e: Lucien Van Sterthem; 4e: Jacqueline Boisjoli; 2e: Mariette Goyette; 1e: Georges MacDonald.

ST-CUTHBERT

(D.N.C.) — NAISSANCES — ont été baptisés: le 1er novembre: M. - Albina - Andrée - Carmen, fille de M. et Mme Léo Carpentier (Rollande Lagacé). Parrain et marraine: M. et Mme Abraham Lauzon (Albina Lagacé) de St-Edmond.

— Le 4 novembre, J. - Albert - Jean-Guy, fils de M. et Mme Jean Roberge (Cécile Plante). Parrain et marraine: M. et Mme Jos.-Albert Roberge (Marie-Rose Valois) de Montréal.

— Le 4 novembre, M. - Ange - Thérèse - Ida, fille de M. et Mme Aimé Richer (Laurence Laurion). Parrain et marraine: M. et Mme Henri Laurion.

ST-ROCH DE L'ACHIGAN

(Spécial) — RETOUR D'OUTRE-MER — Dimanche dernier, le soldat Gilbert Muloin, fils de Joseph Muloin, arrivait sain et sauf.

Retenu depuis quatre ans dans des camps militaires, ayant combattu vingt-et-un jours à la ligne de feu, dans le nord de l'Allemagne, il vit la mort souvent de près, mais Dieu l'épargna. Maintenant il est heureux de se retrouver parmi les siens.

ST-JACQUES

(D.N.C.) — QUARANTE-HEURES — Les 29, 30 et 31 octobre, nous avons eu nos Quarante-Heures au couvent.

FETE DU CHRIST-ROI — Cette fête fut célébrée avec solennité; Mgr le Curé chanta la grand-messe, assisté de MM. les abbés Az. Houle et A. Piette. Le Saint Sacrement fut exposé une partie de la journée.

FETE DE LA TOUSSAINT — A l'occasion de la fête de la Toussaint, le R. P. Arthur Forest, c.s.v., donna le sermon à toutes les messes.

Le premier dimanche du mois, M. l'abbé Ferdinand Mousseau prêcha à toutes les messes.

ECOLE D'AGRICULTURE — Le 5 novembre, notre école primaire d'agriculture a ouvert ses portes, dans son nouveau local, situé dans la maison appartenant autrefois à Mme Euclide Marion. Le professeur est le même que l'an dernier, M. Ouellet, agronome.

RELIGIEUSES DE L'IMMACULEE - CONCEPTION — La semaine dernière deux religieuses de l'Immaculée Conception ont visité les familles de la paroisse pour prendre les abonnements au Précurseur et recevoir les aumônes. Elles ont recueilli \$243.40.

SERVICE ANNIVERSAIRE — Le 5 novembre a été chanté le service anniversaire de M. l'abbé Joseph Cloutier, ancien curé de Terrebonne.

M. l'abbé Eugène Cloutier, curé de

Lachute, et frère du défunt, chanta le service assisté de MM. les abbés François Lanoue, cousin, et Y. Laporte.

Au chœur on remarquait Mgr A. Piette, curé; M. l'abbé Marcel Cloutier; M. l'abbé G. Melançon, a.c.; MM. les abbés Az. Houle, A. Piette et Gérard Coeurre.

EN VISITE — Dernièrement, M. l'abbé Joseph Geoffroy, du Séminaire des Missions Etrangères, ancien vicaire de la paroisse, venait passer quelques jours au presbytère et visiter en même temps les familles Alonzo Lord et J.-O.-E. Forest.

VUES ANIMEES SUR REMIGNY — Dernièrement nous avons eu le privilège d'avoir la visite de M. l'abbé Roch Majeau, curé de Remigny, qui nous montra des vues très intéressantes sur sa paroisse; dans l'après-midi ce fut le tour des enfants et dans la soirée celui des grandes personnes. Aux deux représentations la salle paroissiale était comble.

STE-JULIENNE

(D.N.C.) — Le 1er nov. à M. et Mme Paul-Emile St-Jean (Marie-Angé Varin), une fille Marie-Aurore-Ginette. Parrain et marraine: M. et Mme Hervé St-Jean de Montréal, oncle et tante de l'enfant.

— Le 4 nov., à M. Roger Côté et Rollande Beaudry, un fils Joseph - Roy - Richard. Parrain et marraine: M. et Mme Alfred Beaudry, de St-Alexis, grands-parents; porteuse: Mlle Irène Beaudry, tante de l'enfant.

FUNERAILLES — Jeudi dernier, le 8 ont eu lieu les funérailles de Mme Jean Depairon (Victorine Gillet), décédée à l'âge de 71 ans, après quelques jours de maladie. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Elle était la mère des maître-chantres: MM. Albert et Jean Depairon. — Sincères sympathies à la famille.

DE PASSAGE — Mlle Marie-Marthe Brissette et M. Jacques Brissette, de passage ces jours derniers.

— Mlle Yolande Desjardins, de Montréal, était l'invitée de Mlle Marguerite Brissette en fin de semaine.

FONDATION DU CERCLE DES FEMMES — Elle eut lieu lundi sous la présidence de M. l'abbé J.-H. Ferland, aumônier diocésain et du comité diocésain 38 dames et demoiselles se sont inscrites. Présidente: Mme Alc. Leblanc; vice-présidente: Mme Lionel Ricard; secrétaire: Mme Ernest Ogrady; directrices: Mme Alcide Payette, Mlle Aline Landry, Fernande Lepage, Yvonne Ethier.

VA ET VIENT — Garde Cécile Beaudry dans sa famille en fin de semaine.

— M. Joseph Cadot est revenu d'outre-mer après 4 ans de service il est de passage à Ste-Julienne chez sa sœur Mme Stanislas Pichette.

NOTES DE SUCCES — Ecole du village, dirigée par les religieuses des SS. Coeurs. — Notes d'octobre. — 8e année: Jean Mailhot; 7e: Yvette Jetté; 6e: Pauline Mailhot; 5e: Monique Ricard; 4e: Thérèse Martin; 3e: Fernand Pauzé et Gilberte Lévesque; 2e: Anne Lévesque; 1e: Denis Ricard.

REUNION D'AMIS — Réunion chez M. Arthur Rivest à l'occasion du sixième anniversaire de Jeannine. Les invités étaient André Rivest, Réjean Legault, Claude Paré, Micheline Rivest, Irène, Thérèse Forget, Louise, Mariette Beaudry, Carmen, Lucette Leclerc, Jeannine Dupuis, Ginette Marsolais, Lucette Beauchamp.

ST-MICHEL DES SAINTS

(D.N.C.) — BAPTEMES — Le 31 octobre, Joseph - Roch - Michel - Pierre, enfant de M. et Mme Edgar Lanoue (Anna Bellerose). Parrain: M. Roch Héty; marraine: Mlle Emilienne Bellerose, oncle et tante de l'enfant.

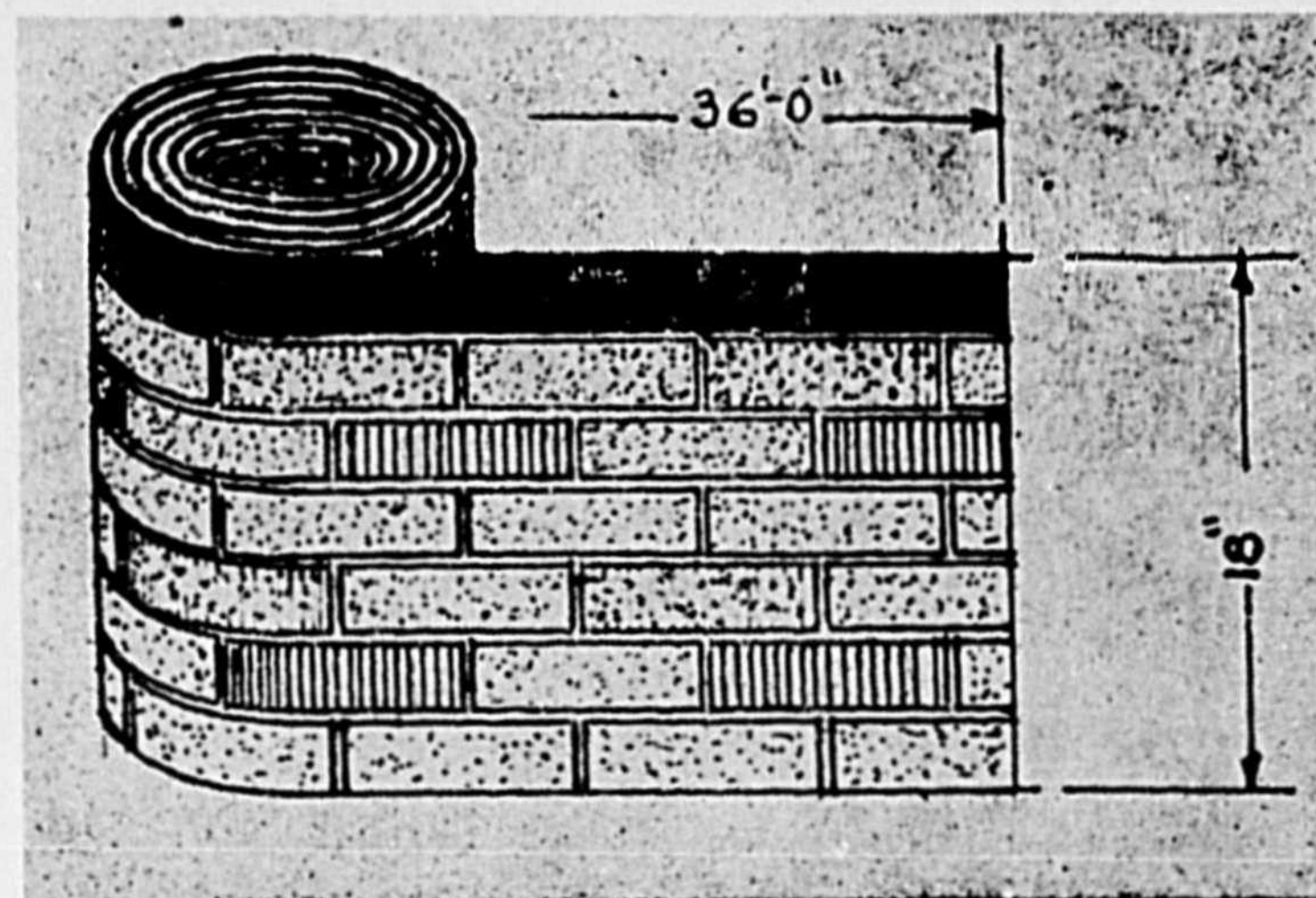
— Le 1er novembre, Marie - Micheline - Nicole, enfant de Conrad Delorme et Liliane Tellier. Parrain et marraine: M. et Mme Pierre-Léon Tellier, grands-parents de l'enfant.

FETE DU CHRIST-ROI — Dimanche le 28 octobre, les fidèles de notre paroisse rendaient hommages au Roi des Rois. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Paul Robillard, vicaire. Après la grand-messe, exposition du Saint-Sacrement. Les Religieuses, leurs élèves et plusieurs personnes visitent le divin Roi. Les Jacistes font une heure sainte. Les manifestations de cette belle fête se terminent par les vêpres solennelles, les exercices du mois du Rosaire et la bénédiction du Saint-Sacrement.

TOUSSAINT — En la fête de la Toussaint, il y eut communion générale. M. l'abbé Joseph Bourgault fit le sermon de circonstance. Nombreuse assistance aux vêpres. Ouverture des exercices en faveur de nos chers disparus. Le 2 novembre, service solennel chanté par M. l'abbé Paul Robillard et instruction donnée par M. l'abbé Joseph Bourgault. La chorale exécute la messe de Yon.

VA ET VIENT — M. l'abbé Paul Cantara, professeur au Séminaire de Joliette, en promenade chez sa mère, Mme Nap. Cantara, à l'occasion de la Toussaint.

— Les étudiants de l'extérieur, en vacances dans leurs familles pour le congé de la Toussaint.



Imitation de brique en rouleaux Insulated Brick 5-8"

TOITURE EN BARDEAUX ET EN ROULEAUX
SPECIALITE: Moulures en plastique et en Donnacona

F. RATELLE

FERBLANTIER — PLOMBIER

575, St-Viateur, Joliette Tél. 475

Remerciements

M. EDMOND MORIN et ses enfants remercient toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion du décès de Mme Edmond Morin.

CHERTSEY, novembre 1945.

— Le Sergent Julien Bellerose, en visite chez sa mère Mme Napoléon Bellerose, en fin de semaine.

FILLES D'ISABELLE — Depuis la fête du Christ-Roi, nous comptons un cercle des Filles d'Isabelle dans notre paroisse. M. le curé en est l'aumônier. Les membres sont: Mmes Lucien McGuire, Jean-Marie Ménard, Gaétan Beauséjour, Jules McGuire, Jean-Louis Lefebvre, Gaston Plante, Maurice Deslauriers et Mlle Estelle Champagne.

Nous souhaitons à cette cellule initiale, un plein succès dans ses activités et nous offrons nos plus sincères félicitations à ces nouvelles initiées. atlanPL éGj.

ELECTIONS — A leur dernière réunion mensuelle, les membres de la Ligue des Retraitants ont choisi leurs directeurs pour un nouveau terme. Président: M. Bourbeau Lefebvre; vice-président: M. Arthur Ferland; trésorier: M. F.-X. Beauséjour; secrétaire: M. d'Assise Landreville; directeurs: MM. Avila Beauséjour, Domina Richard, Ernest Lasalle, André Hay, Louis St-Georges et Arthur Beauséjour, sénior.

A ST-BARTHELEMY — L'Ecole d'Agriculture de St-Barthélemy comptera cette année parmi ses élèves, quatre jeunes agriculteurs de notre paroisse. MM. Albertino et Gérard Richard, Gratien Beauséjour et Zénon Beauséjour. — Nous leur souhaitons bon succès.

SUCCES SCOLAIRE — Au couvent pour le mois d'octobre. — 1ère année: Micheline Ferland; 2e: Louise Bouchard; 3e: Bernard Laforest et Aurèle Marcl; 4e: G.-Edouard Marcl et Réjean Marcl; 5e: Louise Archambault et Fernand Baillargeon; 6e: Lise Plante; 7e: Monique Ménard; 8e: Pierrette Champoux; 9e: Diane Charette.

DE RETOUR — Nous sommes heureux d'annoncer le retour de deux de nos nôtres Henri Archambault, fils de M. Léopold Archambault, qui était en Angleterre depuis 1940 est revenu dans sa famille au cours du mois de septembre. Dimanche soir dernier, le 28 octobre, M. et Mme Placide Denis avaient le plaisir de recevoir dans leur foyer, leur fils Gabriel qui fut au service de l'armée dans le Régiment des Fusiliers Mont-Royal. Il était



La fameuse Eau Riga soulage la constipation chez les jeunes comme chez les vieux. Elle est inoffensive. Des milliers de personnes l'emploient. Essayez-la!

LIMONADE "RIGA"
PURGATIVE

ment des Fusiliers Mont-Royal. Il était

outre-mer depuis le mois d'août 1942.

— Nos plus sincères félicitations à ces deux braves soldats.

TRANSFERE AU TORO — M. Georges Ducharme, de Almaville en bas, employé de la Shawinigan Water and Power, est transféré au Barrage Toro, à St-Michel. M. et Mme Ducharme habiteront une des maisons de la compagnie, au Barrage, tandis que leurs enfants, Louise et René, pensionnaires dans une famille de St-Michel, fréquenteront l'école du village.

COURS D'ART CULINAIRE — Une institutrice du département des arts domestiques a donné ces jours derniers des leçons d'art culinaire aux fermières de St-Guillemme. Même les plus expérimentées en la matière ont trouvé dans ces cours des détails à ajouter aux pages de leur livre de recettes.

A JOLIETTE — Les membres des deux chorales, hommes et jeunes filles ont assisté au concert donné en la salle académique du Séminaire de Joliette, le 5 novembre, par les Disciples de Massenet. Tous sont enchantés de leur soirée.

Cultivateurs, Eleveurs,

FAITES HIVERNER VOS JUMENTS POULINIERS GRATUITEMENT

Nous leur donnons les soins médicaux dont elles ont besoin depuis leur arrivée jusqu'à un mois après la naissance du poulain. Et cela ne vous coûte rien.

HATEZ-VOUS DE RESERVER UNE PLACE

Dr A. BELANGER

MEDECIN VETERINAIRE

387, Manseau, Tél. 39 Joliette

Moulées CARONA

L'éleveur dit: les moulées

Pour les animaux de la ferme sont les meilleures, essayez-les!

Demandez et exigez de votre marchand nos
Moulées Carona
ELLES VOUS APPORTERONT DES PROFITS!

NOS MOULEES sont supérieures, car elles ont donné entière satisfaction à tous ceux qui en ont fait usage pour les animaux de leur ferme. C'est le début qui compte, et si vous désirez avoir un RENDMENT prompt et payant, c'est avec LES MOULEES "CARONA" Que VOUS OBTIENDREZ CE SUCCES!

Des circulaires et des pamphlets instructifs seront adressés à toutes personnes qui en feront la demande. De plus NOTRE REPRESENTANT sera heureux de vous rendre une visite, veuillez nous en AVISER si notre proposition vous INTERESSE.

Maison E.-W. Caron

110, St-Paul, Est, MONTREAL

Jeunes filles! Souffrez-vous de TENSION NERVEUSE

"CERTAINS JOURS" du mois ? ? ? ?

Des fonctions périodiques douloureuses vous rendent-elles nerveuse ou agitée, anxieuse ou maussade, fatiguée ou épuisée?

Dans ce cas, essayez sans tarder le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Il peut soulager ces ennuis, car le Composé Pinkham est l'un des meilleurs remèdes spécialement préparés à cette fin.

Le Composé Pinkham est ce qu'on appelle un sédatif utérin, parce qu'il exerce un effet calmant sur l'un des principaux organes de la femme. Il est extrait d'herbes et racines salu-



taires (avec vitamine B) pour ASSISTER la nature. Est-il chose plus raisonnable?

Un bon conseil: Achetez une bouteille de Composé Lydia Pinkham aujourd'hui, et voyez quelle différence il peut faire. Suivez les instructions données sur l'étiquette.

COMPOSÉ VÉGÉTAL Lydia E. Pinkham's

Alcool ANTI-GEL

\$1.50 le gallon

non corrosif et évaporation lente
\$1.59 le gallon

OSCAR LANDRY

LA PHARMACIE LA MIEUX ASSORTIE DU DISTRICT

457, N.-Dame, Tél.: 228-229
JOLIETTE

L'Heure catholique Ligue d'Action cath. féminine

CONSEIL FEDERAL

L'Heure catholique du 11 novembre débutera à 2 hres au poste CKAC par une chronique sociale du R. P. Archambault, S.J., directeur de l'Ecole Sociale Populaire. Il y aura ensuite un morceau d'orgue, suivi de la sixième et dernière causerie du R. P. Vincent Bélanger, O.F.M., sur Ernest Mercier, avocat: "C'est un saint, disait-on". La bénédiction du T. S. Sacrement, irradiée de la cathédrale de Montréal, terminera l'émission.

Conseil diocésain de la J.A.C.

Il aura lieu le 18 novembre prochain chez les Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie, 390, rue St-Louis, à Joliette.

La messe commencera à 9 hres. La plupart voudront y assister et communier.

L'étude ensuite pour les filles et les garçons.

Les conseils diocésains permettent de reviser le travail accompli — et de préparer les tâches futures.

Nous invitons seulement les tríos et les responsables du journal. S'il en est qui ne peuvent venir, — que les meilleurs — après eux, les remplaçant.

A bientôt! Vive la J. A. C.!

Marguerite Harnois, prés.
Mario Benny, prés.

Au Christ-Roi

Concours du mois d'octobre à l'école No 3 — 1ère classe, dirigée par Mme Albert Lane. — 7e année: Jean-Charles Lacombe; 6e: Carmen Perreault; 5e: Claude DeGrandpré.

2ème classe dirigée par Mlle Alice Lane. — 4e année: Huguette Gravel; 3e: Carmel Maheu.

3ème classe dirigée par Mlle Gisèle Mousseau. — 2e année: Juliette Olivier; 1e A: Gilles Olivier; 1e B: Lucie Desrochers.

Valeurs de placements

(Obligations de tout genre)

SPECIALITE: Achat et vente
"Dominion du Canada"

GUY CASAVANT

Directeur

P. - E. LETOURNEAU INC.

636, BOULEVARD MANSEAU,
Tél.: 1193-w — JOLIETTE, Qué.

J.-E. Bélanger

EPICERIES — FRUITS ET LEGUMES

548, MANSEAU — Tél. 1158

ORANGES Sunkist — No 344 2 douz pour ... 45c. No 288 — la douz ... 29c.	FARINE DE SARRAZIN 10 lbs pour ... 55c. FLEUR D'AVOINE Ogilvie le paquet ... 19c.
PAMPLEMOUSSES — No 96 3 pour ... 19c.	POUDRE A PATE Eggo la livre ... 28c.
FEVES BLANCHES la livre ... 7c.	FLEUR Five Roses sac de 24 livres ... 79c.
THE NOIR Pekoe la livre ... 70c.	JAMBON, VEAU et LANGUE en pâté — la boîte ... 20c.
CAFE Ewing boîte de 1 lb ... 45c.	POIS A SOUPE bien cuisants 10 livres pour ... 95c.

Salon de toilette J.-O. LIARD

MAINTENANT 3 BARBIERS A VOTRE SERVICE

MM. J.-O. Liard, prop. — Emile Martel et Alfred Robitaille
invitent leurs amis à les visiter à

102 rue St-Paul, Tél. 496 Joliette

DEVISE: "Service courtois et rapide". — BIENVENUE

Ste-Marie Salomé

Le 5 novembre fut chanté le service anniversaire de M. l'abbé Ange-Albert Melançon par son neveu, M. Gaston Lord, vicaire à St-Côme.

— Jeudi dernier, le jour de la Toussaint, le sermon nous fut donné aux messes par M. l'abbé Chrysologue Bonin, du Séminaire de Joliette.

— M. le dentiste Rodolphe Brien, de Rigaud, est venu, avec sa famille passer le jour de la Toussaint chez son frère M. Adalbert Brien.

— M. Roland Picard est à réparer activement sa maison qu'il a acquise de Mme Joseph Lord.

Un sous-ministre doit s'en aller

Des journaux de langue française et de langue anglaise ont protesté contre les propos scandaleux tenus récemment à Washington par le sous-ministre canadien de la Santé et du Bien-Être, le major général Chisholm. Pour ce haut fonctionnaire il n'y a ni bien ni mal, et c'est la croyance en la moralité des actes qui est la cause principale des maux dont souffre l'humanité!

Des renseignements de source sûre nous apprennent que ce ne sont pas là des paroles lancées à la légère mais qu'elles représentent bien les idées souvent émises en particulier par ce personnage. Il est clair que la position importante qu'il occupe ne lui convient pas. Le bien général demande que le pays se dispense au plus tôt de ses services.

Un magnifique début au Séminaire

(suite de la première page)

Goulet accepta volontiers, avec grâce, et plusieurs fois, les rappels que les applaudissements nourris demandaient. L'on aura admiré le bel ensemble, le mariage parfait des voix, la souplesse extraordinaire du chœur, le talent du directeur et celui de l'accompagnatrice. Il a semblé à certains que la partie des ténors était plus faible que les autres et que le chœur aurait eu plus de justice si les artistes avaient été placés moins loin sur la scène et avaient été moins entourés de draperies qui étouffaient le son. Mais ce sont peccadilles et la soirée fut un éclatant succès.

Au début, le R. P. Wilfrid Corbeil présenta les Disciples de Massenet et annonça que ceux qui ne sont pas membres des Amis du Séminaire peuvent assister aux soirées moyennant un dollar. Le R. P. Ernest Aubin, c.s.v., présidait ayant à ses côtés, l'hon. sénateur Ferland et sa dame; M. le ministre Barrette et sa dame; MM. les chanoines Jetté et Archambault; sir J.-M. Tellier; l'hon. L. Dugas et sa dame. Et dans la salle toute l'élite de Joliette.

La seconde soirée aura lieu le 20 novembre prochain alors que l'on présentera un film musical.

Ils ont droit au repos dominical

Songe-t-on parfois au nombre croissant d'hommes que notre civilisation oblige à ignorer la grande loi du repos hebdomadaire? Combien que leur tâche quotidienne empêche maintenant de donner à leur corps la détente qui lui est nécessaire, de pouvoir jouir d'une pleine journée passée en famille et surtout de rendre à Dieu le culte qui lui est dû.

Le cas des garagistes et propriétaires de postes d'essence est typique. Ils ne travaillaient pas le dimanche il y a quelques années. Puis ce fut soudain comme un tourbillon qui s'abattit sur eux avec les progrès de l'automobile. La plupart durent être au poste sept jours sur sept. Vint la guerre, puis le rationnement. Ils commencèrent à respirer. Les postes furent fermés le dimanche. Quelques touristes pestèrent d'abord. Puis ils s'habitueront au nouveau régime. Et tout le monde s'en trouva bien.

Si bien... qu'on souhaite que ce régime put continuer, la guerre finie. Actuellement les restrictions sont levées, mais la plupart des garagistes ne tiennent pas à retourner à l'ancien système. Ils veulent avoir leur dimanche à eux. Et ils ont cent fois raison. Mais la collaboration du public leur est nécessaire. Peut-on raisonnablement leur refuser? Il suffit de prendre ses précautions la veille. Et même en cas d'accident ou d'imprévu, il y aurait toujours, d'après le système de rotation proposé par l'Associ-

tion des Marchands Détaillants, au moins un garage ouvert, le dimanche, dans chaque région.

De grâce, montrons-nous humains, ou mieux encore chrétiens! Aidons franchement les garagistes à jouir du repos dominical, à observer le précepte salutaire du dimanche.

L'OBJECTIF ATTEINT CE SOIR

Le Comité national des finances de guerre annonçait, hier, qu'il croyait que l'objectif d'un milliard et demi serait atteint ce soir. Mardi soir, il ne manquait plus que 250 millions pour atteindre l'objectif. Il semble maintenant certain que les Canadiens prêteront, à l'occasion du 9e Emprunt un montant record et qui sera près de deux milliards.

MAIRE DE NEW-YORK

M. William O'Dwyer, irlandais de naissance a été élu maire de la ville de New-York, mardi. Il remporta une victoire facile sur tous ses adversaires et l'on considère qu'il est l'un des candidats probables à l'élection présidentielle de 1948. Il succédera au maire La Guardia qui occupait la position depuis douze ans et dont le terme se termine le 1er janvier prochain. Le salaire du maire de New-York est de \$25,000. par année.

PRIS SUR LE FAIT

Dans la soirée du 5 novembre, M. Mathias Rivest, constable, faisant sa ronde, constata quelque chose d'anormal chez N. Laurin & Fils. Il fit appeler 3 de ses compagnons, ils cernèrent la biscuiterie et prirent sur le fait 4 jeunes aventuriers en train de se servir. Ils avaient apporté des outils, ce qui fait croire qu'ils allaient s'attaquer à autre chose qu'aux biscuits. Trois d'entre eux sont des récidivistes. Les quatre jeunes gens sont à la prison de Joliette.

EN ALLEMAGNE OCCUPEE

Une immoralité grandissante sévit en Allemagne occupée, surtout dans la zone soviétique d'après une lettre d'un religieux reçue récemment. Les Russes abusent de toutes les femmes. Aucune violence à laquelle ils n'aient recours pour satisfaire leurs passions. Les plus jeunes filles n'échappent pas à leur rage sadique. Aussi est-ce la consternation, la honte, le désespoir dans les familles honnêtes. Il en est qui s'enlèvent la vie plutôt que de souffrir ce déshonneur. Par ailleurs comme la population est affamée et que les Russes offrent du pain en échange de leur amitié, nombreux sont ceux qui se rallient au communisme. Voilà ce qu'apporte le triomphe des Alliés à ces vaincus. Priez au moins pour nous, pour notre pauvre population si éprouvée, demande ce religieux.

Si vos cheminées...

Si vos cheminées ont besoin d'être ramonnées, veuillez avertir le chef des pompiers, tél. 123 afin qu'une équipe d'hommes puisse organiser son travail et passer partout. Les cheminées sales peuvent causer un incendie, les cheminées propres favorisent le bon fonctionnement d'un système de chauffage.

"L'enseignement français retrouve sa route"

Sous ce titre, France-Canada d'octobre raconte qu'après avoir été détournée de son chemin par le gouvernement de Vichy, l'école française reprend sa vraie tradition et qu'au fronton de ses maisons réapparaissent les mots: liberté, égalité, fraternité. On ne peut oublier cependant que le gouvernement de Vichy avait réparé une grave injustice en accordant aux écoles libres les subsides dont elles avaient besoin, que l'épiscopat français tout entier a protesté dans une lettre récente contre la cessation de ces octrois, et que le Mouvement républicain populaire qui a remporté un succès imprévu aux élections a fait de cette question un des principaux articles de son programme.



MAURICE BRISSON

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Embaumeur diplômé

SALONS MORTUAIRES

Service d'ambulance

Tél. 386,

112, St-Chs Borr. sud
Joliette, Qué.



L'imprudent croit à la chance ???
Le prévoyant accroît son assurance !

FRENETTE & FILS

COURTIERS EN ASSURANCES

Coin Manseau et St-Barthélemy,

Téléphone 750

JOLIETTE

Président du bureau de censure

M. Lucien Desbiens, jeune journaliste de talent, membre du personnel du journal LE DEVOIR, vient d'être nommé président du bureau de censure provincial du cinéma. Le bureau comprend aussi trois autres membres, les avocats Daniel Johnson, Georges Robert et Ernest Simard. M. Desbiens est bien qualifié pour remplir ces fonctions qui exigent du goût, de la culture, du jugement et du tact.

St-Jean de Matha

Notes du mois d'octobre à l'école St-François, dirigée par Mme T. Landreville. — 7e année: Suzanne Rondeau, Martin Ducharme; 6e année: Cécile Gravel; 5e année: Mariette Rondeau; 4e année: Gérard Roch; 1e année: Rollande Rondeau.

Radio-Carabins

L'émission d'hier soir des étudiants appelée Radio-Carabins a été plutôt vulgaire que spirituelle. Sans les brillantes figures de Mlle Leblanc, soprano léger, et de Jacques Gérard, ténor magnifique, cette émission aurait été d'une grande nullité. Elle atteignit presque la grivoiserie et la platitude des émissions Kraft.

PIANO A VENDRE

Bon piano, petit, avec cabinet de musique, visible chez Raoul Brossard à St-Lin. Pour renseignements écrivez à Monique BROSSARD, école No 3, Haut de Mascouche, Ste-Anne des Plaines, P. Q. 8 n. 1 f. p.

MAISONS A VENDRE

Vendrais deux maisons en parfaite condition pour être enlevées de mon terrain. S'adresser à 671 DE LANAUDIERE, Joliette. 8 n. 1 f. p.

A VENDRE

Une bonne fournaise, une encyclopédie de la jeunesse, dernière édition, un rouet, un paletot d'hiver pour garçon de 14 à 15 ans. S'adresser à 389, RICHARD, Joliette. 8 n. 1 f. c.

GARÇON DEMANDE

Pour livraison dans une épicerie. S'adresser à 548 Manseau, EPICERIE BELANGER. 8 n. 1 f.

AUTO A VENDRE

Dodge 1932 peinturé en neuf et avec 4 bons pneus. S'adresser à Réal VENNE, St-Jacques de Montcalm. 8 n. 1 f. p.

A VENDRE

Manteau d'hiver chevronné beige et brun presque neuf. Grandeur 32. S'adresser à Mme J.-M. BERUBE, Crabtree. Tél.: 431 s. 2. 8 n.

A VENDRE

4 juments de travail dont une paire de couleur rouge, pesanteur 1,300 lbs et les 2 autres brun foncé, pesanteur 1,450 lbs. S'adresser à Armand PREVILE, St-Alphonse (Lac Rouge). 8 n. 1 f. p.

MAISON A VENDRE

Dans le village de Ste-Julienne, située sur la route 18, 2 logis avec hangar, électricité, toilette dans la maison. Un logis de 6 appartements de libre à un prix accommodant. S'adresser à Hormidas DU PUIS, marchand général. 8 n. 2 f. p.

Avez-vous des

Jeunes Porcs

A VENDRE ?

Gustave Guertin

de JOLIETTE, les achètera.

Voyez-le ou téléphonez à
701 ou 702

565 Notre-Dame ?

Encan à St-Lin

Lundi le 12 novembre, à midi, chez M. HENRI DESJARDINS, dans le rang de la Côte Jeanne. A vendre: 4 chevaux, 8 vaches laitières; un boeuf enregistré de 2 ans, race Canadienne; toute la machinerie en usage sur une ferme; voitures d'été et d'hiver, harnais de toutes sortes, séparateur centrifuge neuf, etc.

Mascouche

■ RADIO — SERVICE ■

Confiez la réparation de votre radio à

M. Ls-Philippe Duval

diplômé de l'Ecole Canadienne d'Electricité de Montréal

Radios remis à neuf à vendre
Succès à M. Duval

MASCOUCHE, P. Qué.

MONTRE PERDUE

Une montre bracelet a été trouvée le 1er novembre. S'adresser à 645 ARCHAMBAULT, Joliette. 8 n. 1 f. p.

AUBAINES

Venez voir paravents 3 sections, lampe boudoir, robe costume, Congrégation, 9, 10 ans, souliers, pointure 5 et 6 points, lit simple avec sommier et matelas, table de cuisine, bureau chambre, table de toilette, patères, buffet, fauteuil, chaises berçantes, jardinière en jonc, balais à rouleau. S'adresser à 148 ST-CHARLES Sud près De Lanaudière. 8 n. 1 f.

TEL: Bur. 603

Rés. 60

Dr Joffre Pouliot

D. D. S.

Chirurgien - dentiste

126, RUE ST-PAUL,

JOLIETTE

Près du Château Windsor

EXAMEN SCIENTIFIQUE DE VOS YEUX

TROUBLES MUSCULAIRES CORRIGES, STRABISME

— avec nos —

Traitements Orthoptiques

EMILE PREVOST

SPECIALISTE OPTOMETRISTE

Ajustement des yeux artificiels

100, rue St-Paul, Joliette, Qué.

POURQUOI DES RESTRICTIONS, QUAND LA GUERRE EST FINIE ?

Lorsque les Canadiens apprirent que le Japon avait mis bas les armes, ils exhalèrent à l'unisson un profond soupir de soulagement. Enfin, se dirent-ils, elle est terminée la boucherie internationale qui a coûté tant de vies, détruit tant de richesses que les siècles avaient édifiées à la gloire de l'humanité. Finies les inquiétudes affreuses des mères, des épouses, des fiancées, dont l'homme, depuis deux ans, quatre ans et davantage, vivait éloigné, à l'affût de la mort. Fini cet état de tension, terrible pour les pays directement soumis aux bombardements et aux invasions...

Et des millions de Canadiens, désireux de reprendre leur vie normale sur la terre libre du Canada se dirent aussi: Finies les restrictions de tous genres: plafonds des prix, coupons de rationnements, règlements, décrets, que nous avons subis allégrement pendant la guerre parce qu'il fallait porter notre part du fardeau, mais que nous ne sommes pas moins heureux de voir disparaître. Et de fait, dès le lendemain de la victoire, la radio et les journaux annonçaient la suspension des décrets de restriction sur la gazoline et d'autres articles de grande utilité.

Cependant, un grand nombre de restrictions ne furent pas levées; on vit même réapparaître le rationnement de la viande qui avait été élargi depuis plusieurs mois. Alors s'élevèrent de toutes parts des protestations bien compréhensibles. Les rationnements, raisonnait-on, avaient été imposés comme mesures de guerre; or, la guerre était finie... Comment expliquer que tant de restrictions continuent d'exister au détriment de la population victorieuse? Les gouvernants furent harcelés de questions; on leur demanda le pourquoi de leur manière d'agir que d'aucuns commençaient à trouver outrancière, dictatorial. Nous avons reçu, à ce sujet, des explications préparées par des experts et que nous nous permettons de livrer à nos lecteurs. Elles semblent justifier raisonnablement le maintien, pendant un certain temps encore, d'une partie des rationnements que la Loi des mesures de guerre avait autorisés.

Depuis longtemps, y est-il déclaré, les guerres ont amené avec elles des périodes d'inflation prononcée suivies de brusques périodes de déflation. Or, quand, à la suite d'un conflit armé, l'organisation économique d'un pays est détraquée par l'inflation, c'est-à-dire, la hausse effrénée des prix, tout peut arriver. La panique se propage comme une trainée de poudre: chacun essaie d'arracher à son voisin ce qui peut lui permettre d'équilibrer son budget avec la montée alarmante des prix. Certains, plus habiles, ou moins justes, réussissent à vivre mieux que d'autres, ce qui fait naître chez ces derniers, de l'aigreur et même de la haine. L'effort de guerre s'en trouve ralenti, souvent même paralysé; des vies sont sacrifiées dans une guerre qui se prolonge inutilement et qui peut même se terminer par une défaite cuisante. De plus, ce qui est à craindre pendant la guerre, alors qu'il y a surproduction de munitions et ralentissement considérable dans la production de mille et une utilités domestiques, n'est pas moins à craindre pendant les mois qui suivent la fin du conflit. Et s'il est prouvé que plusieurs pays ont pu contrôler et même prévenir les mauvais effets économiques du conflit qui vient de se terminer, grâce à des mesures restrictives sévères, il faut que ces contrôles et ces restrictions restent en vigueur, aussi longtemps que certains produits de consommation demeurent rares, c'est-à-dire, tant que la menace d'inflation se fera sentir.

Car, qu'arriverait-il si toutes les restrictions actuellement en vigueur étaient levées tout d'un coup? Ce serait immédiatement la ruée irrésistible des acheteurs vers un grand nombre de marchandises dont la guerre nous a privés. Et comme la production industrielle du temps de paix n'a pas encore repris à grand train, à cause de la rareté des matériaux essentiels et à cause des difficultés de transfert de la main d'œuvre d'une industrie à l'autre, il y aurait vite rareté de produits et augmentation fatale du prix des produits restants. Les gens achèteraient quand même, à des prix très élevés, parce qu'ils ont de l'argent et parce qu'ils veulent le faire valoir en se procurant un confort d'autant plus goûté qu'il a fait défaut depuis quelques années. Et lorsque la production du temps de paix serait sur pied pour de bon, les acheteurs n'auraient plus d'argent pour acheter, ou bien ils n'auraient plus besoin de rien, du moins, temporairement. Alors, le prix des marchandises dégringolerait, ce qui entraînerait chez les producteurs l'obligation s'ils veulent arriver à boucler, de payer des salaires inférieurs à leurs employés et, advenant l'encombrement des stocks faute de débouchés, de congédier en masse ces mêmes employés; d'où chômage, dépression dans toutes les affaires avec le triste cortège de misères que cela signifie.

D'autre part, c'est un autre argument des dirigeants, la charité et la justice exigent que nous venions en aide le plus vite et de la façon la plus efficace possible aux populations des pays d'Europe. Leurs besoins en vivres, en vêtements, en matériaux de construction et en machinerie sont énormes; ils manquent surtout de tissus et de certaines denrées telles que le sucre, la viande, les conserves et les produits laitiers. Si nous ne les aidons pas, nous, les vainqueurs, qui les aiderez? Et si ces peuples qui ont tant souffert pendant la guerre, souffrent encore longtemps lors même qu'ils sont libérés du joug des ennemis, ils finiront par se révolter et l'après-guerre signe de la paix, pourrait bien tourner en une conflagration épouvantable. D'ailleurs nos sacrifices seront certainement considérés et plus tard ces pays que nous aidons, je dirais, héroïquement, seront de véritables acheteurs de nos produits devenus trop abondants pour nos besoins.

Il faut donc admettre, devant ces multiples raisons d'ordre économique et social, que les restrictions sont encore nécessaires chez nous. Il nous reste à continuer de collaborer à l'œuvre de restauration économique de notre pays et des pays libérés en acceptant sans trop maugré le maintien des rationnements jugés nécessaires par des gens que nous considérons capables de juger en la matière. Nous contribuerons ainsi à garder à leur niveau le plus bas, et il y va de notre intérêt, les prix des marchandises et des services dont nous avons besoin. Ce sera la mort à l'inflation, fléau dangereux entre tous. Une autre obligation nous incombe: n'acheter que ce dont nous avons un plus pressant besoin, sans nous laisser aller au luxe, jusqu'au jour où les marchandises apparaîtront en plus grande abondance dans les magasins. Pendant la guerre, cette modération dans les achats, manifestée par l'ensemble des Canadiens, a constitué l'un des plus puissants atouts de notre pays dans sa lutte contre l'inflation. Si nous ne voulons pas perdre d'un seul coup les bons effets d'une attitude si raisonnable, il nous faut encore pendant quelque temps nous serrer la ceinture. Que cela concoure au rétablissement normal de la vie économique du Canada et nous ne regretterons rien. Espérons, soit dit en passant, que nous n'aurons rien à regretter.

Léo FOREST.

60ème ANNIVERSAIRE DE LA MAISON VESSOT

MME SAMUEL VESSOT, LA PRESIDENTE DE CETTE ENTREPRISE DE FAMILLE, AURA 90 ANS BIENTOT — LA MEULE D'ACIER REMPLACE LA MEULE DE PIERRE — A L'HONNEUR DE JOLIETTE

La maison S. Vessot Cie Limitée, de Joliette, célèbre cette année le 60ème anniversaire de sa fondation. C'est ici, en 1885, que débutait cette entreprise connue aujourd'hui des agriculteurs et des industriels de tout le pays. Mme Samuel Vessot, l'épouse du fondateur remplit le poste de présidente de cette compagnie et elle fêtera dans quelques mois son 90ème anniversaire de naissance. Son fils, sa fille, une petite-fille et un petit-fils forment avec elle le conseil d'administration de cette belle entreprise essentiellement familiale.

Ses soixante années de succès, Vessot les doit à plusieurs facteurs importants: le génie inventif de son fondateur, l'attachement inlassable à un solide principe de prévoyance et de sens commercial, le travail toujours soigné des artisans de cette entreprise. Plusieurs employés de la maison Vessot comptent plus d'un quart de siècle au service de cette compagnie joliettaise. A la tête de ces vieux employés se trouve M. Joseph Grenier, âgé de 73 ans et qui, depuis l'âge de 18 ans, remplit le poste de "monteur de moulages" à la compagnie Vessot. Voici les noms et les dates d'entrée en fonction de quelques-uns de ces vieux employés: MM. Joseph Grenier, 1890; Siméon Perreault, 1903; Adélaïde Pa-

radis, 1909; Albert Valois, 1916; Michel Larochelle, 1916; Engelbert Sicard, 1916; Ephrem Vincent, 1917; P.-P. Bacon, 1919; C.-E. Sicard, 1921; Lucien Arbour, 1923; René Larochelle, 1924; Léopold Rainville, 1928; Eddy Ducharme, 1929; Théodore Valois 1931; J.-B. Chazotte, 1934, et autres.

LEGITIME FIERTÉ

Cette fidélité manifestée par un tel groupe d'employés représente un témoignage dont doivent être légitimement fiers les dirigeants de la plus vieille entreprise familiale de Joliette. Bon nombre de ces artisans ont connu M. Samuel Vessot, l'inventeur de la "moulange Vessot", aujourd'hui répandue non seulement aux quatre coins du Canada, mais dans presque tout l'univers. Les meules fabriquées à Joliette ont mérité, en 1893, la Médaille d'Or de l'Exposition universelle de Chicago; en 1900, elles remportèrent la Médaille d'Argent de l'Exposition universelle de Paris.

Faisant exception à la règle qui veut que l'inventeur ne profite pas de son invention, la découverte de Samuel Vessot est venue vraiment à son heure. Avant cette invention géniale, le grain était réduit en farine entre deux grosses pierres au moulin du meunier. A cette méthode primitive

MME SAMUEL VESSOT

Jouissant d'une heureuse et vertueuse vieillesse, Mme Vessot a tenu à se rendre elle-même à l'usine pour assister à la livraison de cette 30,000ème meule. La présidente de la compagnie Vessot assume la responsabilité de cette entreprise depuis 1915, alors que M. Vessot devait prendre sa retraite pour cause de maladie. Née Almira-Suzanne Choinière, elle est originaire de Sabrevois, petite localité de la région de St-Jean d'Iberville. C'est à titre d'institutrice qu'en 1875 elle venait à Joliette, alors guère plus qu'un gros village. Elle se souvient bien de son premier voyage ici. Si la distance qui sépare Joliette de la métropole se parcourt maintenant en quelque 90 minutes, en train ou en auto, il fallait à cette époque mettre une journée entière. L'ancienne institutrice rappelle que ce trajet avait beaucoup de charmes. On se rendait en bateau jusqu'à Lanoraie, puis on

(à suivre à l'intérieur)

Remerciements à nos abonnés

Du 1er au 15 octobre, nous avons envoyé 1,357 lettres à ceux de nos abonnés, dont l'abonnement était échu ou portait quelques arrérages. Deux fois par année, nous nous permettons ainsi de rappeler à nos lecteurs une chose qu'on oublie si facilement. Il faut dire cependant, pour être juste que sur 7,150 abonnés, le nombre de ceux qui ont du retard est plutôt limité. Ce qui est encore plus merveilleux, c'est l'enthousiasme avec lequel, dès que nous les avertissons, nos abonnés s'empressent de renouveler leur abonnement. Ainsi, le croira-t-on, près de \$1,200 sont entrés dans notre caisse d'abonnement du 1er au 30 octobre. Nous le disons à la louange de tous et nous en témoignons vivement notre reconnaissance à chacun de nos abonnés fidèles.

Ecole Supérieure Saint-Viateur

LECTURE DES NOTES

Mercredi, le 31 octobre, nous avions la lecture de nos bulletins mensuels, sous la distinguée présidence du chanoine Ed. Jetté, curé de la cathédrale. L'événement prend toute sa valeur, quand on considère qu'on y fait ni plus ni moins que le résumé de toutes les activités de notre vie ecclésiastique.

Vous auriez aimé assister à cette lecture de notes, nous n'en doutons pas. Aussi, pour vous faire partager un peu de ce plaisir, en même temps que pour les citer à l'honneur, nous nommerons ici les premiers de chaque degré du cours avec leurs notes de succès: 12e année: A. Gervais, 86.5; 11e année: G. Marchand, 88.1; 10e année: J.-C. Perreault, 87.1; 9e année: J.-M. Perreault, 86.5; 8e an-

née: B. Lauzon, 88.3; 7e année: A. F. Carrière, 82; 6e année: B. A. Reney, 85.5; 5e année: C. L. Labrecque, 83.5; 4e année: D. Y. Simoneau, 84; 3e année: A. A. Lavallée, 92.9; 2e année: B. C. Richard, 87.

Quand les bulletins furent remis, M. le Directeur ajouta une liste des élèves qui méritaient une mention honorable pour la conduite et le travail. Nous nous en voudrions de ne pas nommer ici, ces élèves qui se sont distingués. Ce sont en 12e année: A. Gervais; 11e année: G. Marchand, J. Perreault, Y. Dugas et N. Arneault; 10e année: J.-C. Perreault, G. Roch, J.-C. Côté, Noël Laporte, G. Barrette, F. Laferrrière, 9e année: J.-G. Déziel, L. Desmarais, J.-M. Perreault, P. Plourde, R. Beaudoin, M. Payette, G. Lalonde, C. Rondeau; 8e année: C. Bonin, J.-M. Lefebvre, J.-P. Gagnon, J. Lépine, G. Héto, G. Robillard, B. Lauzon, Gratien Robillard; 7e année: A. G. Bazinet, J.-G. Rondeau, R. Ferland, R. Boucher, G. Jubinville, L. Richard; 6e année: B. A. Reney, H.-P. Jollette, J. Gillet, P. Tessier, A. Joly, R. Majeau; 5e année: A. L. Beaudoin, D. Ricard, R.-R. Martin; 4e année: B. M. Perreault, J. Blanchard, C. Boyer, F. Paquette; 3e année: C. G. Fafard, L. Labrecque, M. Fleury, G.-E. Rondeau, L. Brissette; en 6e année: D. J. Gendreau, M. Brazeau, R. Desrosiers, F. Galarneau, J. Ladouceur, P. Larose, P.-E. Perreault, Y. Simoneau; 5e année: A. P. Gagnon, P. Gamache, A. Desrosiers, L. Pelland, V. Latulippe, Y. Comtois, C. Ratelle, C. Chaput; 4e année: B. C. Richard, L. Laporte, G. Lavallée, D. Lépine, M. Dumais, G. Dumais et J. Desrosiers.

(à suivre à la dernière page, 2ème section)

Souhaits

Bonne fête à M. et Mme Joseph Dugas, 423 St-Charles nord, Joliette, pour leur 15ème anniversaire de mariage de la part de leur deux enfants Victor et Anne-Marie.

Banquet aux huîtres

Le banquet aux huîtres des Chevaliers de Colomb aura lieu cette année, à nos salles, lundi, le 12 novembre au soir. Seuls les membres en règle avec le Conseil seront admis. Les dames des Chevaliers sont invitées.

Tous sont priés de retenir leur billet d'avance et de communiquer à cet effet avec l'organisateur M. Rosaire Laporte, 356 Fabre, téléphone 1025 ou M. Maurice Brisson, No 112 St-Charles Barramée Sud, téléphone 386. P. Courteau, sec.-arch.

Médecin de garde

A JOLIETTE

DIMANCHE LE 11 NOVEMBRE

Dr P. Lamarche

734, Manseau, — Tél. 414

Jugement en faveur de la Fabrique de Ste-Elisabeth

Canada,
Province de Québec.

COUR DU BANC DU ROI
(EN APPEL)

No. 2577

Montréal, le vingt-deuxième jour d'octobre, mil neuf cent quarante-cinq.

Présents:

Les honorables juges Létourneau, J. C., Galipeault, Barclay, Bissonnette, Mackinnon, ad hoc.

CYRILLE NINCLAUS &
JULES NINCLAUS

demandeurs en Cour Supérieure,
Appelants,

— et —

LES CURE ET MARGUILLIERS DE
L'OEUVRE ET FABRIQUE DE LA
PAROISSE DE STE-ELISABETH
défendeurs en Cour Supérieure,
Intimés.

La Cour après avoir entendu des parties par leurs avocats, sur le mérite du présent appel, examiné le dossier de la procédure en Cour de première instance, et sur le tout, délibéré:

CONSIDERANT qu'il n'y a pas mal jugé dans le jugement rendu par la Cour Supérieure, siégeant à Joliette, dans le district de Joliette, le huitième jour de novembre, mil neuf cent quarante-trois et dont est appel, renvoie le dit appel, CONFIRME le dit jugement, avec dépens contre les appelants en faveur des intimés.

Signé:

J. C. B. R.

Vraie copie.

NOTES DU JUGE BISSONNETTE

En appel d'un jugement de la Cour supérieure, siégeant à Joliette, dis-

la Fabrique l'a payé en quasi-totalité. C'est le deuxième qui a été la source et la cause de ce long litige.

Avec leur contrat en mains, les entrepreneurs ont commencé à faire les travaux.

A un certain stade de l'exécution de leur ouvrage, les assises s'étant avérées dangereuses — ce fait était déjà connu des entrepreneurs, — entrepreneurs et fabrique négocièrent pour remédier au risque que comportait la construction, dans des circonstances aussi précaires. Les entrepreneurs, à la requête de la fabrique, déposèrent un estimé du coût des travaux indispensables aux fondations, mais comme on ne pouvait s'entendre sur ce qui devait être considéré comme étant de l'ouvrage déjà prévu au contrat et le travail supplémentaire et qu'en outre les entrepreneurs se refusaient à assumer la responsabilité de l'édification de l'église, même si on éliminait le danger dû aux vices des assises, la fabrique, s'autorisant des dispositions de l'art. 1691 C. C., dénonça le contrat. D'où l'action. Les entrepreneurs, ayant fait de février au mois d'août 1940, une tranche assez substantielle de l'entreprise, réclamèrent, à titre de dommages-intérêts, la somme de \$11,235.82, au chapitre de la construction même et \$5,800., à titre de perte de profits. Sur la première somme, ils avaient reçu du curé, sur les estimés de l'architecte, divers acomptes s'élevant à \$6,000. de sorte qu'ils demandaient par leur action jugement contre la Fabrique pour la somme de \$11,035.82.

La Fabrique qui jusque là ne s'était guère souciee des prescriptions légales qui la régissent, s'en réclame, dans sa défense, avec véhémence, acharnement même, et elle apporte dans le récit chronologique de toutes les illégalités qu'elle a commises une brutale franchise et vraiment on y trouve peu d'indices de regrets.

En faits, elle attaque l'ancien curé, l'architecte, les entrepreneurs et à tous elle prête des motifs blâmables

1885

SOIXANTE ANS DE PROGRÈS

1945



Des rêves se sont réalisés

Le dernier crampon enfoncé, le 7 novembre 1885, pour relier les tronçons est et ouest du nouveau chemin de fer transcontinental construit par le Pacifique Canadien, marqua le début d'une période durant laquelle on allait assister à la réalisation de projets que, jusque là, on avait pu, non sans raison, considérer comme des rêves.

Bientôt, des navires arborant le pavillon quadrillé rouge et blanc du Pacifique Canadien navigueront sur le Pacifique... puis sur l'Atlantique. On construit des hôtels, on organisa des centres de villégiature, des lignes de bateaux, côtières et intérieures, des services de messageries et de télégraphes—le tout formant un vaste système de transport et communications rayonnant sur plus de la moitié de la surface du globe.

En 1939, cette puissante organisation fut mise à la disposition des Alliés pour leur aider à gagner la guerre. Depuis, 128 milliards de tonnes-milles de marchandises et 11 milliards de voyageurs-milles ont été transportés sur les lignes de la compagnie. Tous les paquebots océaniques ont été mis en service actif et plusieurs d'entre eux ont été coulés par l'ennemi.

Aujourd'hui, le Pacifique Canadien envisage de nouveau l'avenir avec confiance. Des plans sont déjà prêts pour la construction de locomotives et wagons améliorés... wagons ordinaires, wagons-lits, salons et restaurants; pour la rénovation des gares et des hôtels; pour la construction d'une flotte nouvelle de grands paquebots océaniques.

Dans un monde en paix, le Pacifique Canadien continuera de faire sa part pour fournir aux populations des services de transport par terre et par eau à la fois efficaces, modernes, rapides et sûrs.



Pacifique Canadien

La Fédération des Sociétés Médicales de la Province de Québec

PRECONISE UN PLAN DE SANTÉ POUR LA PROVINCE

A sa réunion du 13 octobre 1945, à son siège social au Collège des Médecins et Chirurgiens, P. Q., 1896 ouest, rue Dorchester, Montréal, la Fédération des Sociétés Médicales a adopté un plan de santé pour la Province.

Ce plan fut soumis au comité des Voies et Moyens du Collège des Médecins qui s'occupera de l'étudier et de le transmettre ensuite au Ministère de la Santé de Québec.

Les conditions de vie actuelles et les conceptions économiques contemporaines ont amené la Fédération à l'étude d'un tel plan. Celui-ci assurera des services préventifs et des services curatifs à la population de la province. Il recommande la dispari-

tion des taudis, la construction d'habitations familiales plus salubres, une alimentation plus saine, la diminution de la consommation des liqueurs alcooliques, un programme de gymnastique, etc.... Au point de vue sécurité sociale, il assurera des services préventifs obligatoires pour tous, des soins médicaux adéquats aux indigents, l'organisation de centres de santé, etc....

A cette réunion, où étaient représentées 25 Sociétés Médicales de la Province, plusieurs autres résolutions furent passées, entre autres: résolution concernant la formation d'une association provinciale des bureaux médicaux des hôpitaux de la Province de Québec; résolution concernant l'é-

mission des certificats aux spécialistes; déclaration, re: Croix-Bleue; résolution appuyant la campagne anti-alcoolisme; résolution relative à la réunion annuelle de l'Association des Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord, etc....

Une nouvelle constitution fut adoptée.

La Fédération a fortement recommandé aux associations médicales de la Province de s'organiser pour qu'il y ait dans chaque région un médecin de garde en fin de semaine.

Plusieurs autres questions d'intérêt local ont également été touchées.

INFILTRATIONS PROTESTANTES

"Vous me permettez, disait Mgr Perrier à la dernière réunion générale de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, d'attirer votre attention sur un danger qui menace nos oeuvres catholiques et que l'on a appelé justement "des infiltrations protestantes". Sous prétexte de largeur de vues, de collaboration, de bonne entente, on oublie les principes catholiques. C'est cette opportune mise en garde que l'Ecole Sociale Populaire vient de publier dans l'Actualité en tracts sous le titre "Infiltrations protestantes". Ce feuillet, qui comprend deux parties: la doctrine et la pratique, se vend 2 sous l'exemplaire; 15 sous la douzaine. Il mérite d'être diffusé largement dans tous nos milieux.

"NOTRE EPOPEE RURALE"

Sous le titre de "Notre Epopée Rurale", le Comité de la Survivance Française vient de publier, dans la série régulière de ses tracts documentaires — POUR SURVIVRE, — une élégante brochure de 52 pages, renfermant les commentaires historiques de chacune des gravures du calendrier de la Survivance Française pour 1946. Le texte de cette brochure a été établi par le R. Fr. A. Bernard, C.S.V.

Ce tract, illustré lui-même de douze gravures, complète magnifiquement le calendrier de la Survivance Française. Il constitue une mine précieuse de renseignements historiques et un excellent instrument d'éducation patriotique pour le foyer et l'école.

Cette brochure est en vente, au prix de dix sous, au Secrétariat du Comité de la Survivance Française, Université Laval, Québec au prix de 10c. l'unité; \$1.00 la douzaine; \$7.00 le cent; \$60.00 le mille.

N. B. — Les vendeurs du calendrier et de la brochure bénéficient d'une remise de 30% sur le prix de l'unité.

Le calendrier de la Survivance Française 1946

Le Comité Permanent de la Survivance Française en Amérique vient de publier son calendrier patriotique pour 1946. C'est le sixième d'une série qui connaît une vogue croissante dans les milieux français du Canada et des Etats-Unis.

Ce calendrier de 12 pages, grand format, illustré de gravures inédites dues à la plume d'artistes canadiens-français, a pour sujet: NOTRE EPOPEE RURALE. Autour de ce thème central, le Comité de la Survivance a voulu mettre en valeur les leçons de patriotisme et de fierté qui se dégagent des pages de notre histoire où se trouvent racontés les débuts français de l'agriculture dans toute l'étendue du Canada actuel et d'une partie des Etats-Unis.

En plus d'indiquer les fêtes religieuses de chaque jour de l'année, le Calendrier de la Survivance Française souligne nos principales fêtes nationales ainsi que les anniversaires historiques qui ont trait au thème de l'année.

Ce calendrier d'éducation patriotique devrait pénétrer non seulement dans les écoles, mais dans tous les foyers canadiens-français, acadiens et franco-américains. Le prix en est bien modique.

PRIX DE VENTE: 50 sous l'unité — franco; — \$4.80 la douzaine; \$35.00 le cent; \$300.00 le mille, frais d'expédition à la charge de l'acheteur.

"AUJOURD'HUI"

SOMMAIRE — NOVEMBRE 1945

POLITIQUE. — Il y a deux Allemands: "Relations". La France, la Ruhr et la Rhénanie: "Le Travailleur". La question d'Espagne sous son vrai jour: "La Survivance". L'Allemagne et le commerce international: "Bulletin de la Chambre de Commerce".

ARTS. — Jeunesse des symphonies de Beethoven: "René Girard". Les humanistes selon le nazisme et le communisme: "Le Canada français". Ravel: "Le Passe-Temps". Robinson Crusoe et Daniel de Foe: "L'Ecole canadienne". Evolution et tradition des meubles canadiens: "Technique".

HISTOIRE. — Les réductions des Jésuites du Paraguay: "Revista Javeriana". Les deux guerres mondiales: "La Revue dominicaine".

ACTUALITE. — Que fait-on de nos surplus de guerre?: "Canadian Forum". Dehors!: "Raymond Leroux". L'agriculture à l'étranger: "L'Actualité économique". La conversion du grand Rabbini de Rome: "La Liberté et le Patriote".

"AUJOURD'HUI" se vend dans tous les kiosques au prix de \$0.25 l'abonnement est de \$2.50 par année. S'adresser aux Editions d'Aujourd'hui, 1961 est, rue Rachel, Montréal, Canada.

ST-LIGUORI

(D.N.C.) — Le 19 octobre a été inhumée Germaine, enfant de M. et Mme Alphonse Lanoix (Diane Desrosiers). Nos sympathies.

BAPTEME — Le 29 octobre, M. le curé Dupont baptisait Marie - Louise-Raymonde - Michelle, enfant de M. et Mme Gérard Grenier. Parrain et marraine: M. et Mme Sinai Grenier, grands-parents de l'enfant.

SOUHAITS — Nos meilleurs vœux de bonheur à M. et Mme René Beaudoin (Noëlla Perreault) à l'occasion de leur récent mariage.

TRANSACTIONS — M. Roger Lépine s'est porté acquéreur de la boulangerie de M. Raymond Perreault.

— M. Delphis Gaudet a vendu sa terre à M. Ildas Racette, de Croftree Mills. — A l'un et l'autre, Bonne chance!

EN VISITE — M. et Mme Hormisdas Gagnon (Lumina Léveillé) en visite dans leur famille à St-Liguori.

Un régal pétillant!



IL N'Y A PAS DE MEILLEUR BREUVAGE GAZEUX

"Pepsi-Cola" est la marque enregistrée au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited

LAVALTRIE

No 82
PAR L'ABBE DONAT MARTINEAU

La Paroisse

Au moment où la paroisse obtenait son érection canonique, M. le curé Gagnon songeait sérieusement à démissionner pour cause de santé. Cependant, sur les instances unanimes de ses paroissiens, il consentit à exercer encore auprès d'eux son fructueux ministère.

En 1835, il passa à la cure de Berthier, à la condition de verser le tiers de ses revenus pour le soutien de son prédécesseur, M. Lamothe. M. Vinet-Souigny lui succéda à Lavaltrie.

L'abbé CHARLES-LEON VINET-SOULIGNY, né à la Longue-Pointe le 13 novembre 1800, de François Vinet-Souigny et d'Elisabeth Trudeau, fut ordonné le 24 septembre 1831. Vicaire à Chambly (1831-1834); curé d'Henriville (1834-1835), de Lavaltrie (1835-1840), avec desserte de St-Sulpice (1836-1837) et de Lanoraie (1839-1840); curé de Saint-Constant (1840-1861); retiré au Sault-au-Récollet où il est décédé le 19 janvier 1867.

M. Vinet s'intéressa particulièrement à l'éducation des enfants. La paroisse ne possédait alors qu'une seule école pour garçons fréquentée par une trentaine d'élèves. C'était tout ce qu'on avait cru pouvoir instituer sous la loi des écoles de fabrique. Depuis 1829, une nouvelle loi permettait il est vrai à la législature de verser un octroi à ces écoles, mais le conseil législatif désapprouvant systématiquement la contribution civile votée par l'Assemblée supprimait le plus grand nombre de ces gratifications. De ce fait, en 1836, 1,300 écoles de la province perdirent leur subvention. Faute de ressources, M. Vinet ne peut élargir comme il le désirait, les cadres de l'instruction primaire.

A la suite d'une supplique adressée à Mgr Lartigue par M. Vinet-Souigny le 1er août 1839, la dévotion du chemin de la croix fut établie dans l'église paroissiale avec tous les privilèges et les indulgences que l'Eglise accorde à cette pratique de piété.

M. Vinet-Souigny fut remplacé en 1840 par l'abbé AUGUSTIN TESIER, né le 29 août 1803, ordonné le 19 août 1827. Vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan (1827-1829), à Varennes (1829-1831); curé de St-Roch-de-l'Achigan (1831-1832), de Saint-Mathias (1832-1838), de Saint-Constant (1838-1840), de Lavaltrie (1840-1841), de Saint-Luc (1841-1842); décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 4 novembre 1842 et inhumé à Saint-Luc.

Son successeur, M. Théberge, profita des modifications importantes apportées au système scolaire de la province à cette époque pour donner un vigoureux élan aux initiatives de la première commission scolaire dont on lui confia la présidence.

L'abbé ADRIEN THEBERGE, né à Saint-François-de-la-Rivière du sud, comté de Montmagny, le 5 août 1808, de Louis Théberge et de Marguerite Baquet, fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et fut ordonné à Montréal le 19 septembre 1835. Curé de Saint-Valentin (1838-1840), de Saint-Luc (1840-1841), de Lavaltrie (1841-1846), de Terrebonne (1846-1865) où il fonda un collège commercial et où il est décédé le 19 janvier 1863.

Sous sa direction la commission scolaire créa trois arrondissements et construisit aussitôt une école dans chacune de ces circonscriptions. Nous avons déjà signalé qu'en 1845 la paroisse possédait trois écoles: une au village, une autre sur la côte (partie ouest), la troisième au Point-du-Jour. (Voir chronique No 61).

Après qu'il eut cédé à la commission scolaire le terrain sur lequel s'éleva l'école du village, M. Théberge forma le projet de confier cette école aux Religieuses de la Congrégation Notre-Dame et d'en faire le berceau d'un pensionnat. "Ceci ne peut nuire à Berthier, écrivait-il à Mgr Bourget le 24 janvier 1845, car il n'y a aucun enfant de Lavaltrie à Berthier; puis Lavaltrie se trouve presque central entre Berthier et Pointe-aux-Trembles". Il pria donc Monseigneur de soumettre sa requête à la Révérende Mère Supérieure de la Congrégation N.-D. Cette tentative toutefois ne réussit pas. Les paroissiens, en général, se montraient favorables à ce projet de pensionnat, mais après le départ de M. Théberge pour Terrebonne l'année suivante, personne, semble-t-il, ne songea à entreprendre de nouvelles démarches à cette fin.

Quoique l'école spacieuse du village eût été confiée à Mlle Hughs, institutrice hautement qualifiée, selon le témoignage même de M. le curé Théberge, quelques familles persistèrent à envoyer leurs enfants à l'école protestante soutenue par un aubergiste anglais du nom de Dunn, qui malheureusement ralliait à son bar certains notables de la place. Grâce aux mesures énergiques prises par M. Théberge, cette école dissidente dut fermer ses portes à l'automne de 1844.

M. le curé Théberge eut à combattre la funeste influence de cet aubergiste protestant sur un autre terrain. Pendant trois ans au moins, de 1842 à 1845, celui-ci tint bar ouvert sans licence, donnant chaque dimanche occasion à quelques chefs de famille de négliger leur devoir dominical. Au lendemain de Pâques 1845, M. Théberge adressa une pétition au Gouverneur lui-même et pria Mgr Bourget de mettre l'hon. M. Viger au courant des entreprises scandaleuses de l'audacieux personnage.

(à suivre)

Quelques Gouttes

dans chaque narine soulagent rapidement

l'enchifrènement dû au CATARRHE

Une médication spéciale, qui agit rapidement au siège même du mal

Un soulagement apaisant de l'enchifrènement et des pénibles souffrances causées par le catarrhe aigu, se produit rapidement, à mesure que le Va-tro-nol se propage dans le nez, diminue l'enflure des muqueuses—apaise l'irritation, soulage la congestion, aide à dégager les voies nasales obstruées par le rhume. Il facilite la respiration—essayez-en! Suivez le mode d'emploi dans la boîte. **VICKS VA-TRO-NOL**



HEURES DE BUREAU :

De 11 à 12 h. a. m. — De 3 à 5 h. p. m. — Pas de bureau le soir
Absent le jeudi

Dr EDMOND PIETTE

Chirurgien de l'hôpital St-Eusèbe — Joliette

35, ST-CHARLES BORROMEE NORD,

Tél.: 369

Jugement en faveur de la Fabrique de Ste-Elisabeth

(suite de la 1ère page de la 2ème section)

1861, nous pourrions peut-être être justifiables de conclure qu'une fabrique ne peut pas être chargée par la paroisse de procéder à la construction d'une église mais des amendements ont subséquemment été apportés à cette loi des paroisses et des fabriques qui ont d'abord reconnu implicitement, puis explicitement le droit pour une fabrique de procéder à la construction des églises, presbytères, etc... Un statut adopté en 1850 reconnaît même que, dans certaines parties de la province, il était d'usage de construire des églises, etc..., sans avoir recours à l'autorité des commissaires. C'est la section X de 13 et 14 Victoria, chap. 44".

Cette longue disposition à laquelle il fait allusion avait pour objet de créer, en dépit des illégalités qui avaient été commises, un lien de droit entre la fabrique et les constructeurs ou prêteurs et à obliger cette dernière d'acquiescer, mais à même ses revenus seulement, dettes de construction et emprunts en souffrance.

L'avocat de l'appelant accepte cette interprétation de la loi de 1850, mais il prétend qu'il y eut en 1863 et en 1865 une évolution de notre droit et que la fabrique qui jusqu'alors, de sa propre admission, était sans compétence pour faire la construction d'un édifice religieux, a, par ces deux nouvelles lois, acquis une juridiction analogue à celle des syndics.

Pour faire pleine justice à la proposition de l'avocat de l'appelant, je le cite au texte:

"On sait "que la fabrique tenue responsable de la balance due devait payer cette balance" à même ses revenus seulement". En 1863, par la section 7 de la loi 27 Victoria, chap. 19, le parlement a accordé à la fabrique le droit d'établir une cotisation pour payer ce qui pouvait rester dû aux constructeurs ou aux prêteurs dans les cas prévus par la loi de 1850. Mais jusqu'ici il n'est question, dans la loi que nous venons de citer, que d'églises construites "sans que les habitants francs-tenanciers de la paroisse aient eu recours à l'autorité des commissaires et à une cotisation forcée, mais à même des contributions volontaires. En 1865, par la loi 29, Victoria, chap. 52, le parlement a remplacé la section 7 de la loi 27 Victoria, chap. 10 par une nouvelle section dans laquelle on reconnaît explicitement qu'une fabrique peut construire une église:

"Lorsqu'une fabrique aura pris possession d'une église, sacristie, etc..., et qu'un de ces édifices aura été construit ou réparé avant ou après l'érection civile de la paroisse soit par telle fabrique, soit par des souscriptions volontaires, etc..."

Le législateur reconnaît donc qu'une fabrique peut construire une église. Il est à noter, de plus, que par la même loi, il a introduit une disposition qui permet aux fabriques d'emprunter et de garantir ses emprunts par hypothèques sur les immeubles de la fabrique. Pourquoi le législateur accorde-t-il aux fabriques le pouvoir d'emprunter? Est-ce pour que la fabrique puisse subvenir aux dépenses d'administration? Un bon administrateur n'emprunte pas pour faire face aux dépenses d'administration, il établit ses revenus et ses dépenses de façon à ce que les deux puissent s'équilibrer à la fin de l'année. Cependant, pour faire face à des dépenses extraordinaires qui ne peuvent pas être payées en une seule année mais qui doivent être amorties graduellement, telle que la construction d'un édifice, église, presbytère, etc..., il y a lieu d'emprunter".

De cet argument, il ne faut pas toutefois prêter, à l'avocat de l'appelant, le sentiment qu'il reconnaît à la fabrique une autorité égale à celle des syndics pour l'imposition d'une cotisation sur les biens des francs-tenanciers. Tout au contraire, l'avocat ne voit dans l'autorité de la fabrique, sur cette matière d'impôt, qu'une compétence relative. Aussi, non seulement n'ose-t-il pas affronter cet obstacle sérieux, mais il nous invite à le retenir, lorsqu'il écrit:

"Il est à noter, de plus, que contrairement à ce qui existe pour les syndics, une fabrique ne peut pas cotiser au début de la construction, mais qu'elle ne peut le faire qu'après que cette construction est terminée, pourvu que l'édifice serve aux fins

pour lesquelles il a été construit et à la condition que la fabrique soit dans l'impossibilité de payer ses dettes à même ses revenus courants".

Cette vieille disposition, l'art. 7 du chap. 10 de la loi 27 Victoria, modifiée par le chap. 52 de la loi 29 Victoria, est, en définitive, le noeud de la question et c'est cette loi qui a donné ouverture à tant de controverses depuis plusieurs années parmi les spécialistes de notre Droit paroissial. Cette disposition deviendra l'art. 3437 des Statuts refondus de 1888, l'art. 4383 des Statuts Refondus de 1909, l'art. 103 du chap. 197 de la Refonte de 1925 et enfin, l'art. 103 du chap. 308 des Statuts de 1941.

Quel est donc le raisonnement véritable de l'appelant?

Persuadé que j'ai bien saisi sa pensée, il propose à notre considération qu'avant 1865, il était d'abord d'usage pour les fabriques de construire, de leur propre autorité, les édifices religieux de la paroisse, mais que ces travaux devaient être payés à même les revenus de la fabrique. L'autorité de la fabrique n'était donc pas expressément reconnue à cette époque, mais la compétence de la fabrique se fondait sur l'usage qui, selon lui, avait alors force de loi. Du fait qu'en 1865, la législature a modifié la loi de 1850 et que l'art. 7 du chap. 10 de la loi 27 Victoria a édicté que "lorsqu'une fabrique aura pris possession d'une église... et qu'un de ses édifices aura été construit ou réparé avant ou après l'érection civile de la paroisse soit par telle fabrique", il s'autorise de ce texte pour affirmer que, par là, la législature a reconnu formellement aux fabriques le droit de construire des édifices religieux. Le droit coutumier, aux yeux de l'appelant, est devenu un droit statutaire et la compétence implicite et restrictive de la fabrique est devenue une compétence formelle. En un mot, il affirme que l'art. 103 du chap. 308 S.R.Q., 1941, notre disposition actuelle, a le sens, l'objet et l'effet, non pas d'une disposition particulière ou exceptionnelle, mais d'une loi générale.

La Cour supérieure, appelée à envisager ce très sérieux argument, non seulement ne s'est pas dérobée à la tâche et à cette grave responsabilité — le savant juge aurait pu s'éviter un long travail puisqu'il pouvait disposer de la cause pour un autre motif, — mais elle a, dans un exposé lumineux et convaincant, fait l'histoire de cette législation et a donné, à mon avis, le sens exact et le véritable esprit qu'il faut attribuer aux articles 84 et 103 de la Loi des fabriques.

Dans l'étude de l'évolution de notre Droit paroissial, l'avocat de l'appelant n'a rien laissé au hasard et il faut lui rendre le témoignage que tous motifs et raisonnements favorables à sa thèse ont été soumis et invoqués. Quel que soit l'angle sous lequel on considère les uns ou analyse les autres, tout se résume à cette proposition que l'art. 103 n'est pas une disposition d'exception, n'est pas simplement une prescription légale remédiate. Le savant juge de la Cour supérieure suit pas à pas l'avocat de l'appelant et répond d'une façon très élaborée à son argument fondamental. S'appuyant sur l'historique même de la loi, sur les commentaires du juge Migneault dans son Droit paroissial et également sur la doctrine qu'expose Me Jean-François Pouliot dans son ouvrage "Le Droit Fabricien", et se réclamant aussi d'un arrêt de cette Cour dans Rodier V. Le curé et les marguilliers de l'oeuvre et fabrique de la paroisse Ste-Hélène, 1944 B.R., 1, il n'hésite pas à répudier les prétentions de l'appelant en statuant que l'art. 103 comme l'art. 84 d'ailleurs, forme une disposition d'exception, et il a raison.

M. le juge St-Jacques, dans l'arrêt de la fabrique Ste-Hélène, écrivait ceci:

"Cet article 55 — Loui des paroisses et des fabriques — concerne les syndics qui doivent être nommés par les francs tenanciers pour la construction et la réparation des églises, presbytères, ou cimetières, car la loi veut que ces constructions et réparations soient faites par les corps des syndics, et non par la fabrique, à moins que ces constructions et réparations puissent se faire à même les revenus ordinaires de la fabrique, ou par des dons particuliers".

"L'article 103 contient une disposition exceptionnelle qui a été introduite dans les Statuts refondus au Bas-Canada pour couvrir le cas particulier d'une fabrique qui avait pris possession d'une église, construite plusieurs années auparavant, par un corps de syndics qui avaient rendu leurs comptes et livré l'église à la fabrique, alors que le coût de construction n'était pas encore entièrement

payé. Après avoir obtenu jugement contre les syndics pour la balance du prix du contrat de construction, les entrepreneurs demandaient aux tribunaux de déclarer le jugement rendu contre les syndics exécutoire contre la fabrique et leur demande fut rejetée. Les entrepreneurs demandèrent alors à la législature d'amender la loi, ce qui fut fait par le Statut 13-14 Victoria, chapitre 44, article 10.

"Cet article fut ensuite amendé, en 1855, par la loi 18 Victoria, chapitre 112, et définitivement en 1863, par la loi 27 Victoria, chap. 10, fut adopté le texte qui a été conservé depuis dans nos statuts et qui était l'article 103 en vigueur au moment où la fabrique s'est adressée aux commissaires".

M. le juge Mignault, analysant ces articles 84 et 103, p. 517, explique les circonstances qui ont provoqué cette législation, soit la cause de Comtes et la Fabrique de St-Edouard, 2R. de L., p. 127, et fait clairement comprendre que ces dispositions n'ont d'effet que si la fabrique tombe strictement dans les cas particuliers prévus par ces articles. Après avoir exposé que cet article 103 suppose qu'un édifice religieux a été construit soit par la fabrique, soit par souscriptions volontaires, soit par une cotisation légale, il écrit:

"Reste le troisième cas, celui de la cotisation légale qui a été insuffisante. On a suivi, pour la construction ou la réparation en question, les formalités ordinaires. Des syndics ont été nommés, ils ont prélevé des cotisations, ils ont fait faire les ouvrages, et pour une raison ou une autre, ils n'ont pas payé tout ce qu'ils devaient aux entrepreneurs. Dans ces circonstances, ils livrent les édifices à la fabrique, celle-ci en prend possession et les fait servir à l'usage pour lequel ils ont été construits ou réparés. Les entrepreneurs réclament le paiement de leurs ouvrages à la fabrique qui se trouve dans l'impossibilité de les satisfaire avec les revenus dont elle peut disposer.

Le cas que le législateur suppose est extraordinaire et exceptionnel".

C'est d'ailleurs l'avis qu'avait également exprimé M. le juge Beaudry, Code des Curés, p. 180-182. Il me paraît donc indubitable que cet art. 103 constitue une législation particulière et dérogatoire à l'économie de la Loi des fabriques. Si telle doit être notre conclusion, il en résulterait nécessairement que la fabrique n'est pas compétente à procéder aux travaux de reconstruction d'une église. Dégageant ces deux articles de la lourde phraséologie qui les entoure, le juge de la Cour supérieure expose les motifs qui ont fait naître et entretenu depuis nombre d'années un état de confusion dans les esprits sur cette matière particulière et ceci lui inspire les commentaires judicieux suivants:

"Cette confusion, dit-il, vient de quatre sources:

"1. — Les fabriques ont le droit, lorsqu'elles emploient des deniers qu'elles ont déjà en main, ou encore au moyen de souscriptions volontaires, de construire ou d'améliorer les églises paroissiales. Usant de ce droit, des fabriques ont, de fait, construit ou réparé des églises. Ces cas exceptionnels ont créé la notion que la fabrique peut construire ou réparer des églises généralement. D'une exception on a tiré une règle générale: d'où l'erreur;

"2. — Assez étrangement et pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, il est arrivé que des fabriques ont voulu construire ou réparer elles-mêmes leur église, en l'absence de syndics. A cette fin, ces fabriques ont obtenu des lois particulières de la législature les autorisant à remplir les fonctions de syndics. Dans son Droit Fabricien, M. Pouliot aux pages 843 à 858, donne une longue énumération de ces lois particulières. Sous l'autorité de ces lois, c'est la fabrique seule qui a construit ou réparé et ce fait a pu laisser croire que la fabrique possédait ces pouvoirs généralement. Ici encore il s'agissait d'exceptions et on a commis l'erreur de conclure de l'exception au général;

"3. — Il s'est trouvé d'autres cas où, contrairement à la loi, des fabriques ont construit ou réparé leur église. Les travaux ont été exécutés, l'argent a été emprunté, la cotisation a été faite et perçue, personne ne s'y est objecté, et, illégalement toujours, tout s'est passé comme dans le meilleur des mondes. Ici encore, se basant sur les apparences, on a pu croire que les fabriques avaient les pouvoirs généraux de construire ou de réparer leurs églises, en l'absence des syndics;

"4. — La connaissance imparfaite, l'ignorance même d'une loi difficile, compliquée, défectueuse sous certains aspects et que seuls quelques rares experts peuvent se targuer de bien comprendre, même s'il était avéré que ces prétendus experts ont pu la comprendre, ont fatalement jeté de la confusion sous toute la matière et c'est à cause de cette confusion qu'on a pu croire que, pour la construction ou la réparation des églises, la fabrique vaut les syndics et les syndics la fabrique. Même si le législateur a pu être responsable de cette confusion, pour n'avoir pas rédigé une loi suffisamment claire et précise, on ne peut sûrement pas dire qu'il a voulu qu'elle existât".

"MON MARI M'EN PARLA LE PREMIER"

D'abord mon mari m'en parla, ensuite ce fut mon voisin; maintenant tout le monde me parle du Thé Lipton, le thé à la saveur *vivace*. Oui, en effet tout le monde parle du thé au goût *vivace*, le thé renommé par les experts pour sa saveur *vivace*, toujours fraîche, active, et pleine de force, jamais eventée ou insipide. Hâtez vous de changer dès aujourd'hui pour le Thé Lipton au goût si *vivace*.

L'argument tiré de l'évolution même de notre législation paroissiale ne saurait donc prévaloir car, de toute évidence, les articles 84 et 103, de l'avis de nos commentateurs qui font autorité, ne confèrent nullement une compétence à la fabrique à agir par elle-même, ne sont pas de droit nouveau, mais ne font qu'apporter un remède aux inobservances de la loi, commises par la fabrique, dans le strict but de protéger entrepreneurs et prêteurs. D'ailleurs, le texte de ces articles autorise aussi cette conclusion et c'est ce que je vais tenter de démontrer.

L'argument de droit statutaire. — Pour saisir le sens rigoureux et pour rechercher l'intention du législateur, dans l'interprétation des articles 84 et 103, il faut jeter un rapide coup d'oeil sur le mécanisme de notre Loi de fabrique afin de bien nous pénétrer de l'économie même de cette loi. Le jalon fondamental qu'il faut poser, c'est d'affirmer que l'usage sur lequel l'avocat de l'appelant s'appuie dans l'interprétation de la première phase de l'état de notre droit, soit avant 1863, a cédé et doit céder entièrement la place au droit statutaire, en matière de construction ou de réparation d'édifice religieux.

En premier lieu, il doit en être ainsi sous la force du principe général que le droit coutumier ne subsiste qu'à défaut de droit écrit. Si une matière est régie par le droit écrit, le droit coutumier cesse d'avoir tout effet ou autorité. Le législateur lui refuse à l'avenir droit de cité et le droit écrit, ce n'est plus un usage ou des coutumes plus ou moins précises, c'est la loi même. Il peut être la consécration des usages alors existants, mais ces derniers ne seront reconnus et perpétués que dans la mesure où le droit écrit aura voulu les sauvegarder. Faisons réserve que l'usage pourra, le cas échéant, servir comme l'un des moyens d'interprétation d'une disposition législative ambiguë ou douteuse.

En second lieu, même s'il était admis et prouvé légalement au dossier que l'usage pour nos fabriques de construire des édifices religieux sans l'assistance des commissaires existait, de cet usage on ne doit pas, pour en tirer un argument, étendre la matière sur laquelle il exerçait sa force législative. Or, avant le statut de 1791, comme depuis, jusqu'à la loi de 1863, l'on ne peut nier que si les fabriques ont construit des édifices religieux sous la force de l'usage, c'est-à-dire par elles-mêmes, de leur autorité temporelle, elles l'ont fait, dans la plupart des cas, par des souscriptions volontaires. Il s'ensuit donc que l'usage ne conférerait pas à la fabrique même, le droit de construire sans bien ni revenus, mais le mode que l'usage pouvait alors autoriser, c'était l'engagement préalable de fonds suffisants pour la réalisation de l'entreprise projetée. Comme dans la présente espèce l'avocat de l'appelant soutient qu'aujourd'hui la compétence de la fabrique à construire est de jure, il faut donc écarter l'argument tiré de l'usage.

J'aurais pu omettre ces considérations pour ne m'appuyer que sur ce passage concluant de Mignault:

"... notre droit sur la construction et la réparation des églises est surtout un droit statutaire. Pour ce qui concerne la construction des églises, on ne songerait pas à remonter aux

anciennes ordonnances pour y trouver le mode de prélever une cotisation à cette fin. Tous les usages qui existaient autrefois en ce pays ont fait place à une loi complète et détaillée que seule nous devons consulter pour tout ce qui concerne la matière: on ne réfère à l'usage, et par usage, on entendra le plus souvent l'usage moderne, que dans les cas qui n'ont pas été prévus par nos statuts, ou pour interpréter des dispositions dont le sens n'est pas clair" (p. 425)".

Il faut donc ne rechercher que dans la loi elle-même si elle confère aux fabriques ce droit de construire leurs édifices religieux.

Pour les fins de la construction de nos églises, la juridiction et l'autorité sont reconnues exclusivement à l'évêque. Pour l'aider et l'assister dans la réalisation de cet ouvrage temporel et pour exécuter le décret épiscopal comme pour rechercher les moyens les plus propices, un pouvoir auxiliaire entrera en scène à son heure, c'est le bureau des commissaires pour l'érection civile des paroisses.

Ces deux juridictions ne se heurtent pas, elles chevauchent toutes les deux, sans se compénétrer et tout en exerçant leur autorité sur une même matière, sur un objet identique, elles ont un champ d'action différent et bien marqué. Mais l'existence comme l'exercice de ces deux pouvoirs sont essentiels à la réalisation des fins que notre Loi des fabriques entend autoriser et gouverner. Juridiction spirituelle d'une part et juridiction temporelle d'autre part. L'une commande, l'autre agit, exécute, selon le décret de la première. La première n'agit que pour des fins spirituelles, la seconde recherche et veut atteindre les mêmes fins par son activité pratique et temporelle, en exerçant à son tour une autorité sur cette émanation civile qui est le corps des syndics.

Mignault précise la juridiction de chacun de ces pouvoirs:

"Nous avons dit plus haut quels sont les pouvoirs de l'évêque quant à la construction et à la réparation des édifices paroissiaux. Il règle tout quant à la construction de ces édifices. Il fixe leur situation et leurs dimensions principales, il est le juge de la nature des travaux à faire. Donc, le cas échéant, l'évêque décidera

quelles dépendances il faut au presbytère de telle ou de telle paroisse. Il fixera en même temps leurs dimensions principales. Aucune autorité n'a le même pouvoir, aucune autorité ne peut mettre de côté son décret qui doit rester définitif. Les commissaires ne seront appelés qu'à mettre ce décret à exécution. La loi leur permettra, à la rigueur, de refuser d'homologuer la partie de l'acte de cotisation qui concerne le presbytère, mais nous croyons que s'ils le faisaient, ils prendraient sur eux de déterminer quelles constructions on doit faire. Or, cette détermination entre précisément dans les fonctions de l'évêque. Si les commissaires pouvaient ainsi tout réformer, d'une manière indirecte, il est vrai, mais très efficace puisque la cotisation ne peut se faire sans leur consentement, il y aurait conflit entre eux et l'évêque, ils pourraient rendre illusoires les pouvoirs de l'Ordinaire de déterminer les dimensions des édifices paroissiaux, ils pourraient même empêcher la construction de toute église. La loi n'a pas voulu une semblable conflit, elle a laissé à chaque autorité des attributions qui lui sont propres et c'est en restant dans les limites de ces attributions qu'on préservera l'harmonie et la bonne entente sur cette importante matière. (eod. lib. 426)".

Cette dualité de pouvoirs et la ligne de démarcation précise qui existent entre eux sont reconnues et consacrées par l'art. 8 de notre loi:

"8. — Toutes les matières relatives à l'érection des paroisses, à leur division, ou à la construction et à la réparation des églises, des presbytères et des cimetières et dépendances appartenant au culte catholique romain, sont réglées et décidées par l'évêque catholique romain, ou l'administrateur du diocèse que ces matières regardent, et par les commissaires nommés pour le diocèse. S.R. 1925, c. 197, a. 8 (S.R.Q. 1941, c. 308, a. 8)".

Ce texte, si je le comprends bien, met et garde, sous l'autorité de l'évêque et des commissaires et restreint à ces deux pouvoirs, la compétence légale, en matière de construction ou de réparation d'édifices religieux. A lui seul, il semble apporter le point final à la discussion.

(à suivre)

Pour votre foyer

- MIROIRS DE FANTAISIE
- URNES EN PLASTIQUE, DECOREES
- PHARMACIES TRES PRATIQUES
- CENDRIERS DE TABLE OU SUR PIED
- PLAQUETTES MURALES
- STATUETTES — CADRES — BIBELOTS
- PLATEAUX ASSORTIS.

RENÉ MARTIN

32, BOURGET SUD

Tél. 617

JOLIETTE

Téléphones { BUREAU 42 Boite postale 100
RESIDENCE 175

J.-A. BOISVERT

ASSURANCES GENERALES

Feu — Vie — Accidents — Maladies — Responsabilité

SPECIALITE:

Grêle — Entreposage — Séchoir à tabac jaune — Etc.

501, RUE NOTRE-DAME,

JOLIETTE, Qué.

Hon. ANTONIO BARRETTE,
M. A. L.

CHAMPLAIN LEPINE,
Courtier

BARRETTE & LEPINE

COURTIERS — ASSURANCES ET FINANCES

Assurances: Feu — Vie — Accidents — Maladies — Patronales
Contre la grêle — Etc.

Consultez-nous avec confiance et sans frais

Téléphone: 365

Bureau: 64, sud Place Bourget,
JOLIETTE

Ecole Supérieure Saint-Viateur

(suite de la 1ère page de la 2ème section)

Un contrôle spécial est établi pour encourager l'assiduité dans chacune des classes, de même que pour la ponctualité. Il faut bien mentionner ici les trois degrés du cours supérieur: 10e, 11e et 12e années qui ont conservé une assiduité et une ponctualité excellente. Signalons aussi les 9e, 6e A, 6e C, 6e D, 5e A, et 5e B qui ont conservé leur pourcentage en assiduité. Pour la ponctualité, les 9e, 8e, 7e B, 6e A, 6e B, 6e D et 5e A sont aussi à l'honneur.

Après cette nomenclature de notes diverses, il nous a fait plaisir d'écouter notre aimable curé nous encourager en quelques mots, nous féliciter de notre esprit. Puis, la voix de notre Pasteur se fit plus chaude, plus vibrante: "Ne soyez pas de ceux qui n'ont qu'un esprit grégaire," nous a-t-il dit, "développez chez vous un esprit d'initiative. Voyez à agir par conviction personnelle dans chacune de vos actions, que ce soit dans les sphères intellectuelles ou dans la vie surnaturelle". M. le Curé détaille même, en guise d'exemples, les initiatives que nous pourrions prendre vis-à-vis de l'assistance aux offices liturgiques et la réception du sacrement de pénitence.

Nous tâcherons de mettre en pratique ces différents conseils et d'être ici et partout des hommes faits pour l'héroïsme.

Nous voudrions ici nous montrer reconnaissants pour les récompenses fournies à l'occasion de cette lecture de notes. A cet effet, nous indiquerons les prix donnés dans l'occurrence.

Nos félicitations au petit Claude Richard qui a gagné le magnifique volume au sort entre tous les élèves mentionnés à l'honneur pour la conduite et le travail.



Les Hommes Travaillent Jusqu'à l'Épuisement

La fatigue chronique et l'épuisement nerveux vous rendent à bout... votre santé en souffre et vous n'avez pas de résistance aux rhumes et aux autres maux.

C'est alors le temps pour un tonique tel que la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs qui contient la Vitamine B₁. Elle vous aidera à renforcer vos nerfs et aussi à mieux dormir.

Elle vous aidera à digérer vos aliments et à reprendre l'énergie et la vigueur.

Demandez pour le nouveau format de famille de

**La Nourriture
Du Dr. Chase
Pour Les Nerfs**

60s—60cts.
180s—\$1.50



Les premiers de chaque classe ont été récompensés par un abonnement à différents journaux, tels que FRANCOIS pour les 5e et 6e années, et JEC pour les degrés supérieurs. Ou encore, ils ont pu choisir un abonnement aux revues "20e Siècle" ou "Aimons-nous", notre revue régionale.

Pour ce qui est des distinctions dans l'assiduité et la ponctualité, les classes, qui ont conservé le pourcentage voulu, ont été récompensées par une récréation supplémentaire. En plus de la récompense comme groupe, les individus de chacune de ces classes auront l'avantage d'assister à la représentation d'un très beau film dramatique.

Encore une fois, merci à tous ceux qui se dévouent pour nous encourager. Nous, sachons en profiter!

Le Chroniqueur.

St-Jean-de-Matha

(Spécial) — TRANSACTION — M. Roger Laporte a vendu son terrain à M. Alfred Laporte et est maintenant rendu au village de St-Jean de Matha.

— M. et Mme Roger Laporte étaient de passage à Montréal ces jours derniers.

Funérailles de M. William Richard

Mercredi le 31 octobre est décédé subitement à sa résidence de St-Paul de Joliette, M. William Richard, à l'âge de 51 ans. Les funérailles eurent lieu à St-Paul, samedi le 3 novembre. La levée du corps fut faite par M. le curé C.-O. Valois et le service fut chanté par M. l'abbé Louis Richard, cousin du défunt, assisté de M. le curé et de M. Edmond Parent.

Les porteurs étaient MM. J.-P. et Herménégilde Richard, Gilbert Marcil, Joseph Bellerose, Emile et Ernest Dufresne.

Le défunt laisse dans le deuil, son épouse: Adèle Bellerose; son frère: Oscar Richard, de St-Zénon; son beau-frère: Welly Bellerose, de Montréal.

Aux funérailles l'on remarquait un grand concours de parents et d'amis de St-Paul, de St-Zénon, de Ste-Emélie et de Joliette.

Nos sympathies à la famille.

CONVENTUM A SAINT-LIN

Le 28 octobre, notre vieux couvent quasi centenaire ouvrait grandes ses portes aux anciennes élèves tout comme un bon aïeul convoquant ses enfants à une réunion familiale. Plus de trois cents anciennes répondirent à l'invitation et nous citons à l'honneur des octogénaires, notamment: Mme A. Ethier de Montréal, 83 ans; Mme J.-E. Pauzé de Joliette, 81 ans; ainsi que la R. Soeur François de Paule, supérieure malgré ses quatre-vingts ans, ainsi que des sexagénaires, qui, en enfants reconnaissantes, vinrent avec joie saluer leur chère Alma Mater.

La journée débuta par la messe pontificale célébrée par Mgr E. Dugas, P.A., V.G. Dans la maison de Dieu, tous les cœurs s'unirent dans une hymne suprême d'action de grâce.

ces et sentirent dans leur âme, un orgueil légitime de leurs éducatrices en écoutant le prédicateur M. l'abbé R. Bérubé parler avec chaleur de l'œuvre accomplie par Mère Marie-Rose et les filles de sa communauté.

La messe terminée, les cloches du pensionnat sonnaient à toute volée; les Amicalistes s'y dirigèrent et le dîner leur fut servi. Dans l'atmosphère de nos heureuses années d'écolières, nous sentions régner l'affection, l'intimité, nous unissant comme les membres d'une même famille, les "bonjours" sont chaleureux entre celles que la vie a séparées. Les "Te souviens-tu?" se multiplient. Un bon sourire illumine toutes les physionomies, toutes semblent revivre un peu de leur jeunesse.

Durant le repas, les élèves actuelles exécutèrent un extrait de M. A. Lamoureux, cantate jubilaire que les voix juvéniles rendirent avec âme. Ensuite Mlle Thérèse Ouimet lut au nom de ses compagnes une adresse aux anciennes élèves.

Mgr le Curé prit ensuite la parole ainsi que les RR. Pères F. Noisieux, S.J., et René Ducharme, O.F.M., Soeur Supérieure.

Avant de nous quitter, nous parcourons le couvent; les classes. Les anciennes places qu'on a occupées, les tableaux, les armoires sont remplis de souvenirs. Ce sont de vieux amis qu'on est heureux de retrouver. Tout est parfumé de chers souvenirs de sa vie d'étudiante...

La fête se termine à l'église, par le Salut du Saint-Sacrement. La chorale du couvent fit les frais du chant et la voûte retentit en un cantique d'allégresse: "Dieu soit béni".

Les bonjours s'échangent de nouveau et nous nous donnons rendez-vous en 1948, quand les cloches centenaires de notre Alma Mater nous convoqueront pour la fête belle entre toutes les fêtes jubilaires; heureuses de donner à nouveau notre hommage d'admiration et de gratitude.

O. Courtemanche.

Au sortir du camp d'internement

"Le travail du missionnaire, au Japon, c'est de piocher; mais, le Japon est une terre d'avenir, une terre fertile en conversions futures car tout n'est pas perdu" telle est l'opinion du R. P. Gabriel-Bertrand Derouin, o.p., récemment libéré du fameux camp d'internement d'Urawa, au Japon. Les sectaires abandonnèrent le Japon, pour éviter l'internement; les prêtres catholiques, eux, furent les seuls à demeurer au milieu des nippons, aux heures de l'épreuve.

Le premier travail des missionnaires en revenant, à leur pays d'adoption, sera de reconstruire ce que la guerre a détruit. Pour sa part, le R. P. Derouin pleure la perte quasi totale de sa mission.

Ste-Marie Salomé

(D.N.C.) — M. Charles Desormiers et sa dame Bernadette Blanchard, de l'Assomption, étaient en visite récemment chez Mme veuve Joseph Blanchard.

— Mme Hertor Dupras et sa fille, M. Norbert Mireault et Mlle Alice Lord sont allés rendre visite à MM. Gérard Dupras, Antoine Mireault et Gabriel Melançon, novices chez les FF. Maristes, à Iberville.

— M. le curé Chausse a terminé sa visite de paroisse la semaine dernière; son recensement a donné 146 familles et 766 âmes dans notre paroisse.

HONNEUR AU MERITE — Notes du mois d'octobre à l'école no 4, dirigée par Huguette Delpé, inst.

7e année: Henri-Denis Johnson; 6e: Armande Dupras; 5e: Lucille Mireault; 4e: Aurèle Johnson; 3e: Robert Jetté; 2e: Yvonne Dupas et Gabriel Johnson; 1e: Pauline Johnson et Céline Bourgeois.

ST-JOACHIM LA PLAINE

(D.N.C.) — VISITE PAROISSIALE — Du 22 au 27, M. le curé A. Richard a fait la visite paroissiale. Il fut très bien accueilli de ses paroissiens. La paroisse se compose comme suit: Familles catholiques: 85; âmes: 446; familles non catholiques: 7; âmes: 24. Total: 470 âmes.

EN VISITE — M. et Mme Clément Fortier (Jeanne Mathieu), du lac Ste-Thérèse, Ontario, en promenade chez M. Eustache Mathieu.

SOUHAITS — Nos meilleurs vœux de bonne fête à Mme Louis Richard, de St-Liguori, mère de M. le curé A. Richard, qui célèbre son 72e anniversaire de naissance. Souhaitons que plusieurs années encore la conservent à l'affection des siens.

St-Thomas

Premiers de classe en octobre, à l'école du rang St-Charles, dirigée par Georges-Annette et Lucile Malo. — 7e année: Jeanne Lafortune; 5e: Roger Fiset; 4e: Serge Lafond; 3e: Gaétane Fiset; 2e: Carmen Lafortune; 1e: Raymonde Lafond.

Petites annonces

TERRE A VENDRE

Terre de 90 arpents, tous arables, à ½ mille du village de St-Félix. Maison en briques, eau courante partout, électricité. Erablière. Conditions faciles. Aussi fournaise-radio à air chaud, un an de service. S'adresser à Mme Vve Arsène COMTOIS, 188 rue Principale, St-Félix de Valois, ou à M. Ernest DUBREUIL, 542 rue Richard Joliette. 8 n. 1 f. p.

TEL. 860

B. P. 193

Geo.-E. Laporte

M. D.

345, Boulevard Manseau

Examen de la Vue. — Maladie des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge.

HEURES DE BUREAU

11 h. à midi — 1 à 5 h. p.m.
Le soir sur appointment

AUGUSTE MARTINEAU Architecte

64, Place Bourget sud, Joliette
Tél.: 365

A Ste-Mélanie

LE 10 NOVEMBRE

TOMBOLA

en faveur des oeuvres
paroissiales

AMUSEMENTS POPULAIRES

BIENVENUE A TOUS

Dans la salle paroissiale

Province de Québec,
District de Montréal,

Cour Supérieure

No 216774

THE COMMERCIAL ACCEPTANCE LTD, demanderesse, vs LUCIEN PAUZE, défendeur.

Le 17ième jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi, sera vendu par autorité de justice, au garage du gardien, au no 291 St-Charles Borromée N., en la Cité de Joliette, les biens meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en une automobile Buick 1939 — Sedan.

Conditions: argent comptant.

CAMILLE RIEL,
H. C. S.

Joliette, ce 5 novembre 1945.

Province of Quebec,
District of Montreal

Superior Court

No. 216774.

THE COMMERCIAL ACCEPTANCE LTD, Plaintiff, vs LUCIEN PAUZE, Defendant.

On the 17 th day of November Inst., will be sold by authority of Justice at the garage of the guardian, 291 North, St-Charles Borromée Str., in the City of Joliette, the moveables and effects of the said defendant seized in this case and consisting in one automobile 1939 Sedan. Conditions: cash.

CAMILLE RIEL,
H. C. S.

Joliette, this 5th of November 1945.

AU BASUTOLAND

"Le Basutoland sera prochainement doté d'une association pour les anciens combattants catholiques "Basutos", dont le but sera d'apporter une aide matérielle et morale au cachet catholique". C'est ce que nous déclarait dernièrement le R. P. Emile Pageau, o.m.i., chapelain militaire de l'armée des Basutos, en Afrique du Sud.

Le R. P. Pageau fit un juste éloge de cette armée qui n'a rien perdu de ses profondes convictions religieuses, même devant la mitraille. Une vaillante armée de catéchistes a valu la conversion de plus de cinq mille noirs. Comme témoignage de leur reconnaissance, les Basutos ont souscrit au delà de \$30,000.00 pour l'érection d'un monument national à Notre-Dame de la Victoire.

L'oeuvre sociale missionnaire des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée, dans cette vaste contrée de l'Afrique, est des plus belles et grâce à la constante collaboration de nos bienfaiteurs, l'avenir de ces missions est des plus prometteuses.

VOUS TROUVEREZ

chez

MADAME

Alfred Savignac

467, RUE RICHARD,
JOLIETTE

(près du parc Lajoie)

Broadcloth uni et imprimé, toile à nappes, coton jaune, jersey de coton, coton ouaté, flanellette, crêpe uni et imprimé, alpine, velours cordé pour costumes de sport, tricot de laine à la verge, chinchilla, sous-bas, bas de soie et de cashmere pour dames, assortiment de bas de cashmere et gilets de laine pour enfants, chemises de travail pour hommes, laine pour bas et pour tricot de fantaisie, laine angora, etc...

BIENVENUE A TOUS!

TOILE RETROUVEE

Sincères remerciements à M. Henri Auger, de St-Liguori, qui a trouvé et m'a remis une toile (tarpolin) perdue la semaine dernière. — Lionel Froment, Crabtree Mills. 8 n. 1 f. p.

ON DEMANDE

A acheter une vache fraîchement vèlée. S'adresser à Florent LAFORTUNE, Ruisseau St-Pierre. Tél. 387 s. 4. 8 n. 1 f. p.

A VENDRE

Camion de marque Ford 1940, 2 tonnes en bon ordre ou à changer pour automobile. S'adresser à G.-A. DUFRESNE, 240 nord, St-Charles Borromée, Joliette. 8 n. 2 f. p.

MONTRE PERDUE

Montre bracelet pour dame, perdue en face de la cathédrale après la messe. Prière de la rapporter à la Procure du Séminaire. 8 n. 1 f. p.

A VENDRE

Boeuf canadien, race Bennett, enregistré, 3 ans. S'adresser à M. Adélaïde RAYMOND, St-Esprit (Montcalm). 8 n. 1 f. p.

FOURNAISE A VENDRE

Fournaise à charbon et à bois, belle et bonne. S'adresser au magasin JOLY & FRERES, Joliette. 25 oct. j.n.o.

BIENVENUE A TOUS

Chez Mme LS MARION. Crêpe, broadcloth, (Overalls) salopettes, frocs, vestes de laine pour hommes et femmes, chandails pour enfants, chaussures pour enfants, etc. — 139 GASPARD Sud, Joliette.

TERRE A VENDRE

Dans le 3ème Rang de Rawdon. S'adresser à Alfred LANE, Rawdon, P. Q.

TERRE A VENDRE

A St-Cléophas, belle terre de 118 arpents dont 20 en bois avec érablière, à 3-4 de mille de l'église. Maison et bâtisses en parfaite condition. Electricité, eau de source au robinet, chambre de bain. Conditions faciles. S'adresser à M. Alphonse CLOUTIER, St-Cléophas. Tél. 8 s. 14 3612—18 oct. 3 f. p.

POUR VENDRE A DOMICILE

Personnes ambitieuses, faites fructifier vos loisirs et augmentez vos revenus en vendant à domicile 200 Produits JITO reconnus et garantis. Aucun risque. Trente jours d'essai gratis. Pour catalogue, informations, écrire à CIE JITO, C. P. 10, Station "T", Montréal.

TERRAINS A JOLIETTE

Pourquoi construire en dehors de la ville quand vous pouvez acheter de beaux lots dans la ville, à meilleures conditions et prix. Pour renseignements et achat, adressez-vous à VICTOR MASSE, 200 rue St-Marc, Joliette. Tél. 323. 3613 - 11 oct. 6 f. p.

LANORAIE AUTOMOBILE

ATTENTION: Réparations générales sur toutes les autos; déboussage et soudure à l'oxygène; storage; remorquage, etc. — Aussi chambre à pleinturer et vernir, le tout à prix modéré, au garage LEO et MARIE-JEAN RONDEAU, à Lanoraie.

LE COUVOIR BRAY

Peut livrer promptement des poussins âgés d'une journée. White Sussex, New-Hampshire, Rock Barré, Wyandottes, Australarps et des couvées croisées. Une quantité limitée en croissance. Agents: T. P. L. WOODS et Geo. H. READ et Cie, St-Félix de Valois.

TERRE A VENDRE :—

Avec ou sans roulant, située à St-Liguori à 2 milles du village; grandeur: 112 arpents: en bois, 26 arpents, en culture, 86 dont la moitié en terre légère, et l'autre partie en terre grise. Bien bâtie, eau courante et électricité. Le roulant comprend: troupeau de vaches Ayrshire sur sang, 3 chevaux, outillage complet pour cultiver la patate, tracteur avec accessoires et machines pour la culture générale. S'adresser à GASTON ROCH, 584 rue St-Louis, Joliette. Tél. 763 j.

René et Gérard Charbonneau

Architectes

137, rue St-Charles Borromée,
Téléphone 844-J
JOLIETTE, P. Qué.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS

Si vous construisez ou modernisez vos bâtisses, consultez la Maison LS DESROCHERS & FILS, qui a toujours en entrepôt le plus grand assortiment de matériaux de construction. — Agents pour les planches murales (Ten-Test), Insul-Board tel que bardeaux d'amiante, Cedar-grain, planches murale (Ten-Test), Insul-Borad, Wallboard, Flex-Board, Insul-Brick, Sheerock, Laine isolante, brique, ciment, etc.

LS DESROCHERS & FILS

537, Notre-Dame, Joliette
"Si c'est de la ferronnerie, nous l'avons"
Vendeurs autorisés pour les Peintures et Vernis C.I.L.

REPARATIONS GENERALES

Machines à coudre

"Singer" — "New-William" — "White" — "Raymond" et autres marques. Toutes pièces de rechange, aiguilles, huile, etc.

Aussi vente de machines usagées reconditionnées

Delisle & Fils

MECANICIENS

25, Pl. Bourget nord Tél. 226 Joliette

565 Notre-Dame ?

TEL. Bureau 98

Rés. 1237J

Lionel Fontaine

B. A. L. S. C.

COMPTABLE LICENCIE

Vérification, tenue de livres, impôt sur le revenu, système de comptabilité.

Adresse Bureau 93, ST-PAUL,
Rés. 770, N.-DAME,
JOLIETTE

SPIRELLA

Une marque qui donne toujours satisfaction

CORSETIERE D'EXPERIENCE

Louise

Lachapelle

427, rue St-Viateur, Joliette

Permanentes

A froid, "Cold Wave"

Avec ou sans machine
Ondulations
Shampoings
Coupe de cheveux
Traitement à l'huile

SALON DE COIFFURE

Claire Perreault,

prop.

Mlle Allard, coiffeuse
60, sud PLACE BOURGET
Tél. 61 — Le soir 679

ATTENTION, CULTIVATEURS !

Consultez pour vos rapports d'impôts

Ernest Cardinal

Comptable public licencié

10 St-Jacques ouest, Montréal

au Bureau à Joliette, chez

ROMEO LACOMBE

Plage Roméo

Rang Visitation, JOLIETTE

Etabli à Joliette depuis 1928

Antoine Fortin

CHIROPATICIEN

Diplômé de l'Institut Palmer

TEL. 61 — 60 SUD PL. BOURGET
JOLIETTE